

Bamako, le 13 AOUT 2020



N° 00565 / M.E.E.SG

Le Ministre de l'Énergie et de l'Eau

A

- Madame la Directrice Générale de l'Organisation
des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
(UNESCO),

- Madame la Secrétaire Exécutive de la Commission
Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE)

- Genève et Paris -
Suisse ; France

Objet : Rapport national du Mali concernant l'Indicateur ODD.6.5.2. relatif aux eaux
transfrontalières

Référence : Votre lettre en date du 28 février 2020

Pièces jointes : Canevas de rapport ODD 6.5.2 renseigné

Mesdames,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre dont l'objet et la référence sont ci-dessus
mentionnés et vous en remercie.

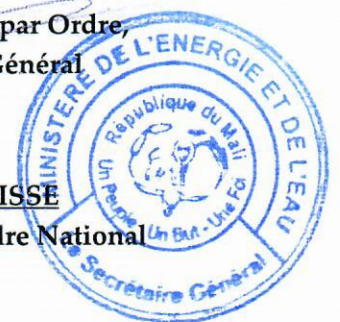
En retour, je vous fais parvenir le deuxième rapport national du Mali renseigné
conformément au canevas.

Je vous prie de croire, Mesdames, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par Ordre,
Le Secrétaire Général

Moussa Cisse

Chevalier de l'Ordre National



Établissement de rapports sur l'indicateur mondial 6.5.2 des ODD

MODÈLE du deuxième cycle d'établissement de rapports

Contenu du modèle

Le modèle est divisé en quatre parties :

- Partie I - Calcul de l'indicateur 6.5.2 des ODD
- Partie II - Informations concernant chaque bassin ou groupe de bassins transfrontières
- Partie III - Informations d'ordre général sur la gestion des eaux transfrontières au niveau national
- Partie IV - Questions finales

Nom du pays : [République du MALI]

I. Calcul de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable

Méthode

1. Au moyen des informations recueillies à la partie II, on peut calculer l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de développement durable, défini comme étant la proportion de la superficie des bassins transfrontières où est en place un arrangement opérationnel pour la coopération dans le domaine de l'eau.
2. Pour les détails concernant les données nécessaires, les définitions et le mode de calcul, on se reportera à la méthode par étapes pour le suivi de l'indicateur 6.5.2 mise au point par la CEE-ONU et l'UNESCO dans le cadre d'ONU-Eau^a.
3. Pour calculer l'indicateur au niveau national, on additionne, à l'échelle d'un pays, la superficie des bassins transfrontières (bassins de cours d'eau et de lacs et aquifères) couverte par un dispositif de coopération opérationnel et on divise la superficie obtenue par la surface totale cumulée de l'ensemble des bassins transfrontières du pays (bassins de cours d'eau et de lacs et aquifères).
4. Les bassins transfrontières sont des bassins d'eaux transfrontières, c'est-à-dire toutes les eaux de surface (notamment les cours d'eau et les lacs) ou les eaux souterraines qui marquent les frontières entre deux États ou plus, les traversent ou sont situées sur ces frontières. Aux fins du calcul de cet indicateur, pour un cours d'eau ou un lac transfrontière, la superficie du bassin est définie par l'étendue du bassin hydrographique ; pour les eaux souterraines, l'aire considérée est l'étendue de l'aquifère.
5. Un « arrangement pour la coopération dans le domaine de l'eau » désigne un traité, une convention, un accord au niveau bilatéral ou multilatéral, ou tout autre arrangement officiel entre des pays riverains, qui fournit un cadre de coopération pour la gestion des eaux transfrontières.
6. Pour qu'un arrangement soit considéré « opérationnel », il faut que tous les critères suivants soient remplis :
 - a) Il existe un organe ou un mécanisme commun ou une commission commune (par exemple, une organisation de bassin) pour la coopération transfrontière (critère 1) ;
 - b) Il existe des communications officielles régulières (au moins une fois par an) entre pays riverains sous forme de réunions (au niveau soit politique, soit technique) (critère 2) ;
 - c) Les pays riverains sont convenus d'objectifs communs, d'une stratégie commune, d'un plan de gestion commun ou coordonné ou d'un plan d'action (critère 3) ;
 - d) Des échanges de données et d'informations ont lieu périodiquement (au moins une fois par an) (critère 4).

Calcul de l'indicateur 6.5.2

7. Énumérez dans les tableaux ci-dessous les bassins transfrontières (cours d'eau et lacs et aquifères) situés sur le territoire de votre pays et indiquez pour chacun d'eux :
 - a) Le ou les pays avec lesquels le bassin est partagé ;
 - b) La superficie du bassin hydrographique (bassin versant des cours d'eau ou des lacs et étendue de l'aquifère dans le cas des eaux souterraines) sur le territoire de votre pays (en kilomètres carrés – km²) ;
 - c) Si une carte et/ou un fichier SIG (système d'information géographique) du bassin a été fourni ;
 - d) Si un arrangement est en vigueur pour le bassin ;

^a Disponible sur le site d'ONU-Eau à l'adresse : www.unwater.org/publications/step-step-methodology-monitoring-transboundary-cooperation-6-5-2/ (version révisée « 2020 »).

e) Si l'on a vérifié que l'arrangement satisfaisait à chacun des quatre critères permettant d'établir son caractère opérationnel ;

f) La superficie du bassin, sur le territoire de votre pays, qui est couverte par un arrangement de coopération opérationnel en vertu des quatre critères ci-dessus.

8. Dans le cas où un arrangement opérationnel est en place seulement pour un sous-bassin ou une portion de bassin, répertoriez ce sous-bassin immédiatement après le bassin transfrontière dont il fait partie. Dans le cas où un arrangement opérationnel est en place pour l'ensemble du bassin, ne mentionnez pas les sous-bassins dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1

Bassins transfrontières (cours d'eau ou lacs) (au besoin, ajouter des lignes supplémentaires)

<i>Nom du bassin/sous-bassin hydrographique transfrontière</i>	<i>S'agit-il d'un bassin ou d'un sous-bassin ?^b</i>	<i>Pays avec lesquels il est partagé</i>	<i>Superficie du bassin/sous-bassin (en km²) sur le territoire du pays</i>	<i>Carte et/ou fichier de forme SIG fourni (oui/non)</i>	<i>Couvert par un arrangement spécifique (entièrement, partiellement, non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 1 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 2 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 3 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 4 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Superficie du bassin/sous-bassin (en km²) couverte par un arrangement opérationnel sur le territoire du pays</i>
Bassin du fleuve Niger	Bassin	Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry,	570 000	non	oui	oui	oui	oui	oui	570 000
Sous Bassin du Niger supérieur	Sous Bassin	Guinée Conakry,	281 600	non	oui	oui	oui	oui	oui	281 600
Bassin du fleuve Sénégal	Bassin	Guinée Conakry, Sénégal et Mauritanie	155 000	non	oui	oui	oui	oui	oui	155 000
Bassin versant de la Volta	Bassin	Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo	15 392	non	oui	oui	oui	oui	oui	15 392
Vallée du Sourou	Sous Bassin	Burkina Faso	15 392	non	oui	oui	non	oui	non	15 392
Bassin versant de la Bia-Tano-Comoé	Bassin	Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ghana	700	non	non	non	non	non	non	0
(A) Superficie totale des bassins/sous-bassins hydrographiques et lacustres transfrontières couverte par des arrangements opérationnels sur le territoire du pays (en km²) (ne pas compter deux fois les sous-bassins)										755 784
(B) Superficie totale des bassins/sous-bassins			756 484							

^b Énumérez les sous-bassins à la suite des bassins auxquels ils appartiennent.

<i>Nom du bassin/sous-bassin hydrographique transfrontière</i>	<i>S'agit-il d'un bassin ou d'un sous-bassin ?^b</i>	<i>Pays avec lesquels il est partagé</i>	<i>Superficie du bassin/sous-bassin (en km²) sur le territoire du pays</i>	<i>Carte et/ou fichier de forme SIG fourni (oui/non)</i>	<i>Couvert par un arrangement spécifique (entièrement, partiellement, non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 1 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 2 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 3 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 4 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Superficie du bassin/sous-bassin (en km²) couverte par un arrangement opérationnel sur le territoire du pays</i>
hydrographiques et lacustres transfrontières sur le territoire du pays (en km²)										
(ne pas compter deux fois les sous-bassins)										

Tableau 2

Aquifères transfrontières (au besoin, ajouter des lignes supplémentaires)

<i>Nom de l'aquifère transfrontière</i>	<i>Pays avec lesquels il est partagé</i>	<i>Superficie de l'aquifère^c (en km²) sur le territoire du pays</i>	<i>Carte et/ou fichier de forme SIG fourni (oui/non)</i>	<i>Couvert par un arrangement spécifique (entièrement, partiellement, non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Couvert dans le cadre d'un arrangement non spécifique à l'aquifère^d (entièrement, partiellement, non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 1 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 2 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 3 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Critère 4 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)</i>	<i>Superficie de l'aquifère (en km²) couverte par un arrangement opérationnel sur le territoire du pays</i>
Continental terminal /quaternaire	Algérie et Niger	202 820	oui	non	oui	non	non	oui	non	202 820
Crétacé supérieur /Eocène inférieur	Algérie et Niger	138 910	oui	non	oui	non	non	oui	non	66 980
Continental intercalaire & Terminal	Mauritanie	208 870	oui	non	oui	non	non	oui	non	10 300
Continental intercalaire	Algérie, Mauritanie et Niger	82 320	oui	non	oui	non	non	oui	non	17 920
Primaire indifférencié	Algérie et Mauritanie	112 700	oui	non	oui	non	non	oui	non	0
Cambrien	Mauritanie	66 060	oui	non	oui	non	non	oui	non	51 660
Infracambrien tabulaire	Burkina Faso et Guinée Conakry	174 810	oui	non	oui	non	non	oui	non	174 810
Infracambrien plissé	Burkina Faso et Niger	97 420	oui	non	oui	non	oui	oui	non	97 420

^c Pour un aquifère transfrontière, l'étendue est dérivée de la délimitation du système aquifère qui est couramment faite en se fondant sur les informations du sous-sol (notamment l'étendue des formations géologiques). En règle générale, la délimitation des systèmes aquifères est basée sur la délimitation de l'étendue des eaux reliées hydrologiquement dans les formations géologiques. Les systèmes aquifères sont des objets en trois dimensions et la superficie de l'aquifère prise en compte est la projection sur la surface terrestre du système. Idéalement, lorsque différents systèmes aquifères ne sont pas reliés hydrologiquement mais superposés verticalement, les différentes superficies projetées sont considérées de manière séparée, à moins que les différents systèmes aquifères ne soient gérés de manière commune.

^d Dans le texte de l'accord ou de l'arrangement ou dans la pratique.

Nom de l'aquifère transfrontière	Pays avec lesquels il est partagé	Superficie de l'aquifère ^c (en km ²) sur le territoire du pays	Carte et/ou fichier de forme SIG fourni (oui/non)	Couvert par un arrangement spécifique (entièrement, partiellement, non) (Voir questions sect. II)	Couvert dans le cadre d'un arrangement non spécifique à l'aquifère ^d (entièrement, partiellement, non) (Voir questions sect. II)	Critère 1 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)	Critère 2 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)	Critère 3 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)	Critère 4 appliqué (oui/non) (Voir questions sect. II)	Superficie de l'aquifère (en km ²) couverte par un arrangement opérationnel sur le territoire du pays
métamorphique										
Socle	Algérie, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mauritanie et Sénégal	156 080	oui	non	oui	non	non	oui	non	79 010
(C) Total partiel : superficie des aquifères transfrontières couverte par des arrangements opérationnels (en km²)										700 920
(D) Superficie totale des aquifères transfrontières (en km²)		1 239 990								

N.B : Les systèmes aquifères du Mali, sont tous juridiquement couverts les mécanismes de coopération transfrontalière, liés aux organismes de bassin de l'ABN, de l'OMVS et de l'ABV, à l'exception de la zone de socle du bassin de la **Bia-Tano-Comoé**, dont l'organisme de bassin est en gestation sous l'instigation de la CEDEAO. A ce titre, les ressources en eau de ces aquifères, font l'objet de ciblage d'investigations, en termes d'objectifs stratégiques communs de suivi-évaluation, de mobilisation et de protection, avec des communications officielles et échanges ponctuels de données et d'informations, liés à des projets de développement.

L'avènement des programmes GIRE de l'ABN et de l'OMVS, du début des années 2000 à nos jours, a mis les eaux souterraines au centre de communications officielles spécifiques entre les pays, avec des échanges périodiques de données et d'informations, à travers des mécanismes de concertations de pilotage desdits programmes, y compris au niveau d'instances politiques. Cependant, il n'existe toujours pas de mécanisme opérationnel spécifique de coopération dédié aux eaux souterraines.

Tout au plus, le principe d'accord de siège avait été obtenu par le Mali en 2009, pour un mécanisme tripartite (Niger, Nigeria, Mali) de gestion concertée du système aquifère Iullemeden

Il s'agit en ce qui concerne l'BN : Projet de Gestion Concertée du Système Aquifère Iullemeden (GC-SAIT 2004-2010), Projet de Gestion Intégrée et Concertée des Systèmes Aquifères Iullemeden-Taoudeni-Tanezrouft (GICRE-SAITTP en cours depuis 2010), Projet Appui pour la Gestion des Eaux Souterraines dans le Bassin du Niger (AGES/ABN en cours depuis 2013). Il faut aussi noter les investigations dont l'aquifère Infracambrien plissé, fait l'objet, dans le cadre de l'Autorité de Dévelop. Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG).

S'agissant de l'OMVS): Programmes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du bassin du fleuve Sénégal (PGIRE 1 2007-2013 & PGIRE 2 en cours depuis 2014).

Valeur de l'indicateur pour le pays

Eaux de surface :

Pourcentage de la superficie des bassins de cours d'eau ou de lacs transfrontières couverte par un arrangement opérationnel :

$$A/B \times 100 = 99,91$$

Aquifères :

Pourcentage de la superficie des aquifères transfrontières couverte par un arrangement opérationnel :

$$C/D \times 100 = 56,53$$

Indicateur 6.5.2 :

Pourcentage de la superficie des bassins transfrontières couverte par un arrangement opérationnel :

$$((A + C)/(B + D)) \times 100 = 72,96$$

Informations spatiales

Si une ou des cartes des bassins versants des eaux de surface transfrontières et des aquifères transfrontières (« bassins transfrontières ») sont disponibles, envisagez de les joindre au présent rapport. Dans l'idéal, les fichiers de forme du bassin et les délimitations de l'aquifère qui peuvent être visualisés dans un SIG devraient être communiqués.

Les contours shape files des bassins versants sont disponibles aux contacts suivants :

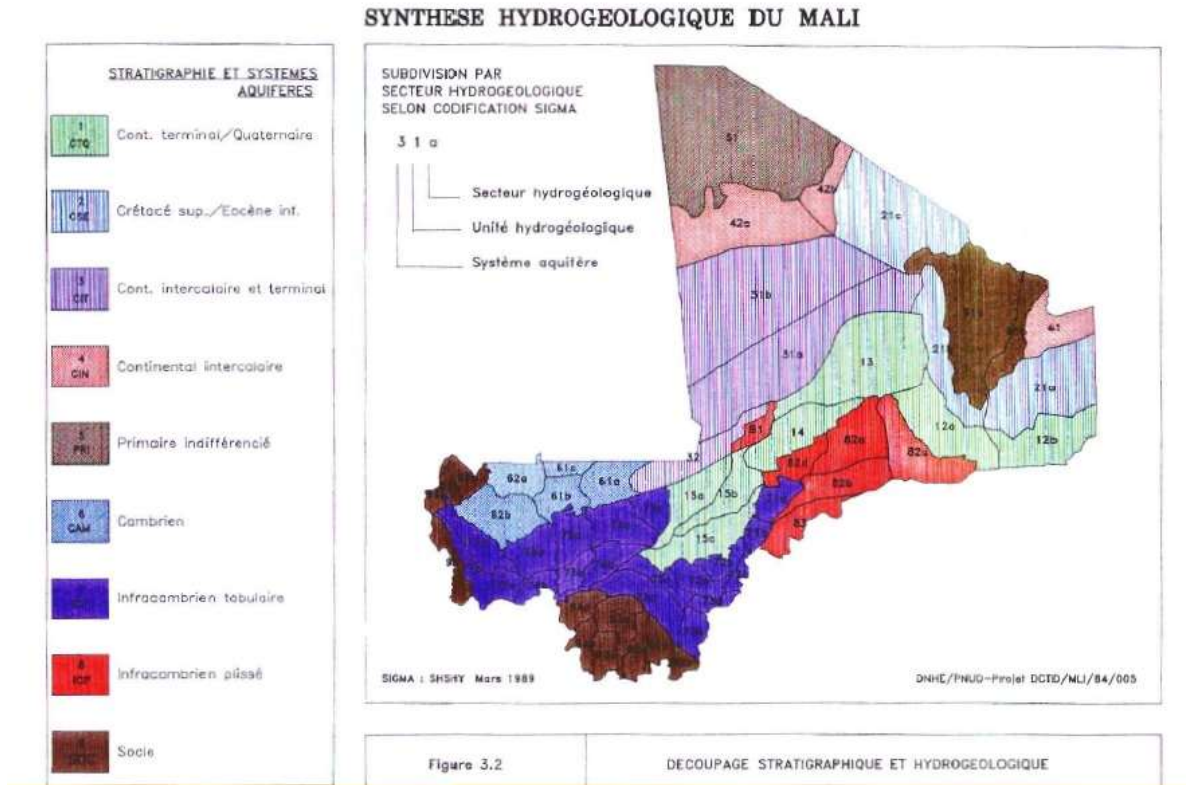
Bassin du fleuve Niger (ABN) et Sous-bassin du Niger Supérieur : Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN) au lien : www.abn.ne

Bassin du fleuve Sénégal : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) au lien : www.portail-omvs.org

Bassin de la Volta : Autorité du Bassin de la Volta (ABV) au lien : www.abv-volta.org

Bassin Bia-Tano-Comoé : Centre de coordination des ressources en eau (CCRE) de la CEDEAO au lien : www.wrcu.ecowas.int

Carte hydrogéologique du Mali



Informations complémentaires

Si le répondant souhaite formuler des observations pour clarifier les hypothèses ou les interprétations utilisées dans les calculs, ou concernant le degré de certitude des informations spatiales, il pourra les consigner ci-après.

Il n'existe pas de cas d'arrangement opérationnel spécifique pour les entités aquifères, en dehors des conventions ou traités des organismes de bassin, qui prennent en compte les eaux souterraines (ABN, ABV, OMVS).

Les arrangements spécifiques aux aquifères, sont encore au stade de projets à savoir : (i) Projet de gestion concertée du Système Aquifère des Iullemeden (SAI) et (ii) Projet de Gestion Intégrée et Concertée des Ressources en Eau des Systèmes Aquifères Iullemeden et de Taoudenit-Tanezrouft (GICRESAIT), dans le bassin du Niger.

C'est-à-dire que les superficies de systèmes aquifères considérés comme étant couverts par un arrangement opérationnel, le sont à travers les arrangements dans le cadre des organismes de bassin, tenant compte des eaux souterraines.

Votre pays est-il partie à des accords ou arrangements transfrontières de protection et/ou de gestion des eaux transfrontières (par exemple, des cours d'eau, des lacs ou des eaux souterraines) qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer les accords ou arrangements bilatéraux et multilatéraux (pour chacun des pays concernés) :

1. **Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger du 21 novembre 1980 à Farana, Guinée, révisé le 29 octobre 1987 à Ndjamena ;**
2. **Charte de l'Eau du Bassin du Niger ;**
3. **Protocole d'accord entre la République de Guinée et la République du Mali pour la mise en œuvre du projet « appui au programme de développement Durable du Delta Intérieur de Niger et programme de renforcement de la GIRE ;**
4. **Comité Interministériel de Coordination Guinée-Mali (CIC-GM) pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Barrage à buts multiples de de Fomi ;**
5. **Convention portant création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), signée le 11 mars 1972 ;**
6. **Convention relative au statut juridique du fleuve Sénégal, signée le 11 mars 1972 ;**
7. **Convention relative au statut juridique des ouvrages communs, signée le 21 décembre 1978 ;**
8. **Charte des eaux du fleuve Sénégal, adoptée en mai 2002 ;**
9. **Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta ;**
10. **Accord entre la République du Mali et le Burkina Faso portant création d'un Comité Transfrontalier de Gestion Intégrée des Ressources en eau du sous Bassin du Sourou (CTGS) ;**
11. **Accord portant création d'un Comité Technique Conjoint pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CTC - GIRE) entre la République du Mali et le Burkina Faso.**

II. Questions concernant chaque bassin, sous-bassin, partie de bassin ou groupe de bassins (cours d'eau, lac ou aquifère)

Veillez remplir cette deuxième partie pour chaque bassin transfrontière (bassin de cours d'eau ou de lacs ou aquifère), sous-bassin, partie de bassin, ou groupe de bassins couverts par le même accord ou arrangement et pour lesquels les conditions sont similaires¹. Dans certains cas, vous pouvez fournir des informations sur un bassin et l'un ou plusieurs de ses sous-bassins ou des parties d'entre eux, par exemple, lorsque votre pays est partie à des accords² ou des arrangements portant à la fois sur le bassin et sur son sous-bassin. Vous pouvez coordonner vos réponses avec d'autres États avec lesquels votre pays partage des eaux transfrontières, voire établir un rapport commun. Les informations d'ordre général sur

¹ En principe, la partie II doit être présentée pour tous les bassins, cours d'eau, lacs ou aquifères transfrontières du pays, mais les États peuvent décider de regrouper les bassins dans lesquels leur part est faible ou omettre les bassins dans lesquels leur part est négligeable, par exemple inférieure à 1 %.

² Dans la partie II, le terme « accord » recouvre toutes sortes de traités, conventions et accords prévoyant une coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La partie II peut également être remplie pour d'autres types d'arrangements, tels que les mémorandums d'accord.

la gestion des eaux transfrontières au niveau national doivent figurer dans la partie III et ne pas être répétées dans la présente partie.

Veillez répondre à toutes les questions de la partie II pour chaque bassin, sous-bassin, partie de bassin ou groupe de bassins transfrontières.

Nom du bassin, du sous-bassin, de la partie de bassin ou du groupe de bassins transfrontières : [Bassin versant du fleuve Niger]

Liste des États riverains : [Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigeria]

Dans le cas d'un aquifère, quelle est la nature de cet aquifère et sa relation avec le bassin hydrographique ou lacustre :

- Aquifère non confiné à un cours d'eau ou à un lac
- Aquifère non confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec le cours d'eau ou le lac
- Aquifère confiné relié à des masses d'eau de surface
- Aquifère confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec des masses d'eau de surface
- Autres
- Précisez : [à compléter]
- Inconnu

Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins : [45,9]

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins ?

- Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains

Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements :

1-Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger du 21 novembre 1980 à Farana, Guinée, révisée le 29 octobre 1987 à Ndjamena ;

2-Charte de l'Eau du Bassin du Niger.

- Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration
- Aucun accord ou arrangement

S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [à compléter]

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe ou de mécanisme commun pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord ou d'arrangement mais qu'il existe un organe ou mécanisme commun, passer à la question 3.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières.

Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger du 21 novembre 1980 à Farana, Guinée, révisé le 29 octobre 1987 à Ndjamena

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (*préciser*) : [Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigéria, Tchad]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Continental terminal /Quaternaire », « Crétacé supérieur /Eocène inférieur », « Continental intercalaire & Terminal », « Continental intercalaire », « Infracambrien tabulaire (unités zone Est) », « Infracambrien plissé (unités zone Gourma) » et « Socle (unités du bloc sud et Adrar) »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur

Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture

Transports (par exemple, navigation)

Foyers

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

Pêches

Tourisme

Protection de la nature

Autres (*préciser*) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

Prévention et résolution des litiges et conflits

- Coopération institutionnelle (organes communs)
- Consultation sur les mesures prévues
- Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

- Perspectives et objectifs de gestion communs
- Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux
- Navigation
- Santé
- Protection de l'environnement (écosystème)
- Qualité de l'eau
- Quantité ou allocation des ressources en eau
- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord

Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [à compléter]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ?
[Projets mis en œuvre : Niger HYCOS/GIRE ; PLCE ; PDREGDE. Accord sur le scénario de développement FOTAKA (Construction des barrages structurants Fomi en Guinée, Taoussa au Mali et Kandadji au Niger)].

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [www.abn.ne]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

Commission de bassin ou assimilée

Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigéria, Tchad]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Algérie]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [à compléter]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [il y a une Structure Focale Nationale (SFN) dans chaque pays]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) :
[Conseil des Ministres, Comité Technique Permanent, Panel des Experts]

Autres caractéristiques (*préciser*) : [à compléter]

- g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun³ ?
- | | |
|--|-------------------------------------|
| Identification des sources de pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Collecte et échange de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Établissement de limites d'émission | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration des politiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Contrôle de la mise en œuvre | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Règlement des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation à une EIE transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
- h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?
- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| Problèmes de gouvernance | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--------------------------|

³ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Retards imprévus dans la planification

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [retard de paiement de contributions d'Etat membre]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [Elaboration d'un Plan d'Action de Développement Durable assortie d'un plan d'investissement ; mise en œuvre du premier plan quinquennal du PDREGDE]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [05 Etats membres sont des pays côtiers]

Charte de l'Eau du Bassin du fleuve Niger :

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ?
(préciser) : [Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigéria, Tchad]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement :
[Aquifères « Continental terminal /Quaternaire », « Crétacé supérieur /Eocène inférieur », « Continental intercalaire & Terminal », « Continental intercalaire », « Infracambrien tabulaire (unités zone Est) », « Infracambrien plissé (unités zone Gourma) » et « Socle (unités du bloc sud et Adrar) »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur

Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture

Transports (par exemple, navigation)

Foyers

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

Pêches

Tourisme

Protection de la nature

Autres (préciser) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

Prévention et résolution des litiges et conflits

Coopération institutionnelle (organes communs)

Consultation sur les mesures prévues

Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

Perspectives et objectifs de gestion communs

Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux

Navigation

Santé

Protection de l'environnement (écosystème)

Qualité de l'eau

- Quantité ou allocation des ressources en eau
- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord
- Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [à compléter]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [[Application de l'Annexe N°1 portant protection de l'environnement](#) ; [application de l'Annexe N°3 portant notification des mesurés projetés](#) ; [approbation de l'Annexe N°4 portant coûts et bénéfices des ouvrages communs et d'intérêt commun](#)].

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [www.abn.ne]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (cocher une case)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

Commission de bassin ou assimilée

Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (préciser) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (veuillez énumérer) : [Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigéria, Tchad]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (veuillez énumérer) : [Algérie]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (préciser) : [à compléter]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (cocher les cases appropriées) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [il y a une Structure Focale Nationale (SFN) dans chaque pays]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [Conseil des Ministres, Comité Technique Permanent, Panel des Experts]

Autres caractéristiques (préciser) : [à compléter]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun⁴ ?

Identification des sources de pollution

Collecte et échange de données

Surveillance commune

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution

Établissement de limites d'émission

⁴ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse	<input checked="" type="checkbox"/>
Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme	<input checked="" type="checkbox"/>
Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration des politiques	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de la mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange de données d'expérience entre États riverains	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues	<input checked="" type="checkbox"/>
Règlement des litiges et conflits	<input checked="" type="checkbox"/>
Consultations sur les mesures prévues	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation à une EIE transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion d'infrastructures partagées	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des altérations hydromorphologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
Adaptation aux changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/>
Stratégie conjointe de communication	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>
Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter]	

h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?

Problèmes de gouvernance	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter]	
Retards imprévus dans la planification	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter]	
Manque de ressources	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter]	
Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter]	
Absence de mesures efficaces	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser lesquelles, le cas échéant</i> : [à compléter]	
Événements extrêmes imprévus	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter]	
Manque d'informations et de prévisions fiables	<input type="checkbox"/>

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [insuffisance de cohérence avec les législations nationales]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [Adoption effective de 03 annexes sur 04 de la charte]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [05 Etats membres sont des pays côtiers]

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, un plan de gestion ou plan d'action commun ou coordonné ont-ils été convenus pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [Plan d'Action de Développement Durable (PADD), assorti d'un programme d'investissement (PI) et Plan Stratégique (PS) assorti de son plan Opérationnel]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation de l'urbanisation, du déboisement et de l'extraction de sable et de gravier

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment niveaux des eaux et variabilité saisonnière

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, nitrates, pesticides, bactéries fécales coliformes, métaux lourds

Protection des espèces liées à l'eau et de leurs habitats

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il périodiquement des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

b) Dans l'affirmative, à quelle fréquence :

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

c) Précisez comment s'effectue l'échange d'informations (par exemple, à l'occasion des réunions des organes communs) : [[lors d'ateliers et de réunions techniques régionaux, par système d'informations en réseau, par échanges de courriers officiels et par messages e-mail](#)]

d) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

- | | |
|--|-------------------------------------|
| État de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Activités de recherche et application des meilleurs techniques disponibles | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Données relatives à la surveillance des émissions | <input type="checkbox"/> |
| Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire les impacts transfrontières | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sources de pollution ponctuelles | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sources de pollution diffuses | <input type="checkbox"/> |
| Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.) | <input type="checkbox"/> |
| Débits ou niveaux d'eau (y compris niveaux des eaux souterraines) | <input type="checkbox"/> |
| Prélèvements d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Informations climatologiques | <input type="checkbox"/> |
| Mesures planifiées ayant des impacts transfrontières, tels que développement des infrastructures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres thèmes (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |

Autres observations, par exemple couverture spatiale de l'échange de données et d'informations : [[toutes mesures projetées font l'objet d'échange avec les autres états membres](#)]

e) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui /Non

f) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée : [à compléter]

g) Quels sont les principaux défis et problèmes en matière d'échange de données, le cas échéant ?

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Fréquence des échanges | <input type="checkbox"/> |
| Calendrier des échanges | <input type="checkbox"/> |
| Comparabilité des données et des informations | <input type="checkbox"/> |
| Couverture spatiale limitée | <input type="checkbox"/> |
| Insuffisance des ressources (techniques et/ou financières) | <input checked="" type="checkbox"/> |

Autres (*préciser*) : [[accès au site](#)]

Observations complémentaires : [à compléter]

h) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ? (*préciser*) : [[Disponibilité de données hydrologiques](#)]

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	<i>Hydrologique</i>	<i>Écologique</i>	<i>Chimique</i>
Eaux frontalières de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux de surface du cours d'eau principal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux de surface dans une partie du bassin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préciser [à compléter]			
Aquifère(s) transfrontière(s) (reliés ou non entre eux)			
Aquifère(s) sur le territoire d'un riverain relié(s) hydrauliquement à un cours d'eau ou lac transfrontière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

Stations nationales de surveillance reliées en réseau ou stations communes

Préciser : [réseau de stations nationales de référence]

Méthodes communes et concertées

Préciser : [paramétrages des stations hydrométriques d'alerte PCD]

Échantillonnage conjoint

Préciser : [définition conjointe des maillage et taille d'échantillons par pays]

Réseau commun de surveillance

Préciser : [réseau régional de stations hydrométriques d'alerte PCD]

Paramètres communs concertés

Préciser : [Système d'informations hydrologique ABN]

c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [Système d'informations hydrologique, basé sur le réseau régional de stations d'alerte PCD et de moyens satellitaire de prévisions des crues du Niger]

d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [difficulté d'accès à certaines des stations pour raison d'insécurité]

8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontière(s) ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation ainsi que la méthode d'évaluation appliquée : [à compléter]

9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées, par exemple normes internationales ou régionales (préciser lesquelles), ou bien les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? : [normes nationales, le plus souvent conformes aux normes OMS]

10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?

- Notification et communication
- Système coordonné ou commun d'alerte rapide ou d'alarme en cas de pollution accidentelle de l'eau
- Autres (*préciser*) : [à compléter]
- Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

11. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques ?

- Notification et communication
- Système d'alarme coordonné ou commun en cas d'inondation
- Système d'alarme coordonné ou commun en cas de sécheresse
- Stratégie commune d'adaptation aux changements climatiques
- Stratégie commune de réduction des risques de catastrophe
- Autres (*préciser*) : [à compléter]
- Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

12. En cas de situation critique, des procédures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, les décrire brièvement : [activation du Système d'Alerte Précoce, plan d'organisation de Secours (ORSEC)]

13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontières du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriées)

- Les parties prenantes ont le statut d'observateur auprès d'un organe ou mécanisme commun
- Les parties prenantes ont un rôle consultatif dans l'organe commun
- Les parties prenantes ont un rôle décisionnel dans l'organe commun

Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour l'organe ou mécanisme commun : [à compléter]

- Organisations intergouvernementales
- Organisations ou associations du secteur privé
- Groupements ou associations d'usagers de l'eau
- Institutions universitaires ou de recherche

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Autres organisations non gouvernementales | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Grand public | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres (préciser) : [à compléter] | |
| Accès du public à l'information | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion du bassin de cours d'eau ou de lacs ⁵ | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation du public | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |

Nom du bassin, du sous-bassin, de la partie de bassin ou du groupe de bassins transfrontières : [Sous-bassin versant du Niger Supérieur]

Liste des États riverains : [Guinée Conakry, Mali]

Dans le cas d'un aquifère, quelle est la nature de cet aquifère et sa relation avec le bassin hydrographique ou lacustre :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Aquifère non confiné à un cours d'eau ou à un lac | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Aquifère non confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec le cours d'eau ou le lac | <input type="checkbox"/> |
| Aquifère confiné relié à des masses d'eau de surface | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Aquifère confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec des masses d'eau de surface | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres | <input type="checkbox"/> |
| Précisez : [à compléter] | |
| Inconnu | <input type="checkbox"/> |

Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins : [22,7]

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins ?
- | | |
|---|-------------------------------------|
| Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur | <input type="checkbox"/> |
| Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains | <input type="checkbox"/> |

Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements :

1-Protocole d'accord entre la République de Guinée et la République du Mali pour la mise en œuvre du projet « Appui au Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger et Programme de renforcement de la GIRE » ;

2-Comité Interministériel de Coordination Guinée-Mali (CIC-GM) pour la mise en œuvre du Projet d'Aménagement du Barrage de Fomi.

- | | |
|--|--------------------------|
| Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> |
| Aucun accord ou arrangement | <input type="checkbox"/> |

⁵ Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [à compléter]

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe ou de mécanisme commun pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord ou d'arrangement mais qu'il existe un organe ou mécanisme commun, passer à la question 3.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières.

Protocole d'accord entre la République de Guinée et la République du Mali pour la mise en œuvre du projet « Appui au Programme de Développement Durable du Delta Intérieur du Niger et programme de renforcement de la GIRE

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [[Arrangement circonscrit à la gestion des eaux du Niger supérieur et du delta intérieur du Niger](#)]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (*préciser*) : [[Guinée Conakry, Mali](#)]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [[Aquifères « Continental terminal /Quaternaire », « Infracambrien tabulaire » et « Socle \(unité du bloc sud\) »](#)]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

- Toutes les utilisations de l'eau
- Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur
- Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

- Industrie
- Agriculture
- Transports (par exemple, navigation)
- Foyers
- Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Pêches | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tourisme | <input type="checkbox"/> |
| Protection de la nature | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Prévention et résolution des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération institutionnelle (organes communs) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultation sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Assistance mutuelle | <input checked="" type="checkbox"/> |

Thèmes de coopération

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Perspectives et objectifs de gestion communs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Navigation | <input type="checkbox"/> |
| Santé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Protection de l'environnement (écosystème) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Quantité ou allocation des ressources en eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération dans la lutte contre les inondations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération dans la lutte contre la sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation au changement climatique | <input checked="" type="checkbox"/> |

Surveillance et échange d'informations

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Évaluations communes | <input type="checkbox"/> |
| Collecte et mise en commun de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |

Planification et gestion communes

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input type="checkbox"/> |
| Établissement d'infrastructures partagées | <input type="checkbox"/> |

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord
- Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [à compléter]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [[Modèle prédiction des crues, opérationnalisation des Comités Locaux d'Eau \(CLE\) ; renforcement des capacités de trois laboratoires de la Guinée et au Mali pour assurer le suivi de la qualité de l'eau dans le Niger supérieur et le Delta Intérieur du Niger ; mise en œuvre du projet gestion intégrée des ressources en eau du Niger Supérieur \(GIRENS\) de 2006 à 2010](#)]

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [www.giremali.org]



Protocole
Mali-Guinée

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

- Plénipotentiaire
- Commission bilatérale
- Commission de bassin ou assimilée
- Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [[Guinée Conakry, Mali](#)]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [[aucun](#)]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [l'organe commun porte assistance à la représentation de l'ABN au Mali (SFN) et au Comité Interministériel de Coordination Guinée-Mali (CIC-GM) pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Barrage à Buts Multiples de Fomi]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [à compléter]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [à compléter]

Autres caractéristiques (*préciser*) : [Unités de Gestion en Guinée et au Mali]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun⁶ ?

Identification des sources de pollution

Collecte et échange de données

Surveillance commune

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution

Établissement de limites d'émission

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau

Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse

Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme

Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau

Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux

Élaboration des politiques

Contrôle de la mise en œuvre

Échange de données d'expérience entre États riverains

Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues

Règlement des litiges et conflits

Consultations sur les mesures prévues

Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible

Participation à une EIE transfrontière

Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action

⁶ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

-
- | | |
|--|-------------------------------------|
| Gestion d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
- h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?
- | | |
|---|--------------------------|
| Problèmes de gouvernance | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Retards imprévus dans la planification | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Manque de ressources | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Absence de mesures efficaces | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquelles, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Événements extrêmes imprévus | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Manque d'informations et de prévisions fiables | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Autres difficultés et problèmes (<i>indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant</i>) : [la pérennité de l'organe commun est assujettie au financement extérieur] | |
- i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?
- Oui /Non
- Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?
- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Plus d'une fois par an | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Une fois par an | <input type="checkbox"/> |
| Moins d'une fois par an | <input type="checkbox"/> |
- j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [tenue régulière des réunions statutaires (comité de pilotage)]
- k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?
- Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [01 Etat membre est côtier]

Comité Interministériel de Coordination Guinée-Mali (CIC-GM) pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Barrage à buts multiples de de Fomi :

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [vise essentiellement la réalisation du Barrage d'intérêt commun de Fomi]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Guinée Conakry, Mali]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Continental terminal /Quaternaire », « Infracambrien tabulaire » et « Socle (unités du bloc sud) »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur

Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture

Transports (par exemple, navigation)

Foyers

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

Pêches

Tourisme

Protection de la nature

Autres (préciser) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- Prévention et résolution des litiges et conflits
- Coopération institutionnelle (organes communs)
- Consultation sur les mesures prévues
- Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

- Perspectives et objectifs de gestion communs
- Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux
- Navigation
- Santé
- Protection de l'environnement (écosystème)
- Qualité de l'eau
- Quantité ou allocation des ressources en eau
- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes

- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord
- Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [lenteur dans la réalisation des études liées à la construction du barrage, et éventuellement dans sa réalisation]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [la tenue de trois réunions depuis la mise en place du comité]

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [www.giremali.org]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (*préciser*) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

- Plénipotentiaire
- Commission bilatérale
- Commission de bassin ou assimilée
- Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Benin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigéria, Tchad]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [aucun]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

- Pas de coopération
- Ils ont le statut d'observateur
- Autre (*préciser*) : [sans objet]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

- Un secrétariat
- Si il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (*préciser*) : [à compléter]
- Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) :
[à compléter]

Autres caractéristiques (*préciser*) : [Unités de gestion en Guinée et au Mali]

- g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun⁷ ?
- | | |
|--|-------------------------------------|
| Identification des sources de pollution | <input type="checkbox"/> |
| Collecte et échange de données | <input type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input type="checkbox"/> |
| Établissement de limites d'émission | <input type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input type="checkbox"/> |
| Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse | <input type="checkbox"/> |
| Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input type="checkbox"/> |
| Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau | <input type="checkbox"/> |
| Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux | <input type="checkbox"/> |
| Élaboration des politiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Contrôle de la mise en œuvre | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Règlement des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation à une EIE transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |
- Autres tâches (*préciser*) : [à compléter]
- h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?
- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| Problèmes de gouvernance | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--------------------------|
- Préciser lesquels, le cas échéant* : [à compléter]

⁷ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Retards imprévus dans la planification

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [non opérationnalisation du secrétariat permanent pour des raisons financières]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [tenue régulière des réunions depuis la mise en place du comité]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [05 Etats membres sont des pays côtiers]

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, un plan de gestion ou plan d'action commun ou coordonné ont-ils été convenus pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [En relation avec le secrétariat de l'ABN, toutes les dispositions sont prises pour finaliser les études et organiser la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des barrages de Kandadji au Niger et Taoussa au Mali et ouvrages annexes]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation de l'urbanisation, du déboisement et de l'extraction de sable et de gravier

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment niveaux des eaux et variabilité saisonnière

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, nitrates, pesticides, bactéries fécales coliformes, métaux lourds

Protection des espèces liées à l'eau et de leurs habitats

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il périodiquement des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

- b) Dans l'affirmative, à quelle fréquence :

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

- c) Précisez comment s'effectue l'échange d'informations (par exemple, à l'occasion des réunions des organes communs) : [lors d'ateliers et de réunions techniques bilatéraux, par échanges de courriers officiels et par messages e-mail]

- d) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

État de l'environnement

Activités de recherche et application des meilleurs techniques disponibles

Données relatives à la surveillance des émissions

Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire les impacts transfrontières

Sources de pollution ponctuelles

Sources de pollution diffuses

Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.)

Débits ou niveaux d'eau (y compris niveaux des eaux souterraines)

Prélèvements d'eau

Informations climatologiques

Mesures planifiées ayant des impacts transfrontières, tels que développement des infrastructures

Autres thèmes (*préciser*) : [à compléter]

Autres observations, par exemple couverture spatiale de l'échange de données et d'informations : [à compléter]

- e) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui /Non

- f) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée : [www.giremali.org]

g) Quels sont les principaux défis et problèmes en matière d'échange de données, le cas échéant ?

- Fréquence des échanges
- Calendrier des échanges
- Comparabilité des données et des informations
- Couverture spatiale limitée
- Insuffisance des ressources (techniques et/ou financières)
- Autres (*préciser*) : [à compléter]
- Observations complémentaires : [à compléter]

h) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ? (*préciser*) : [à compléter]

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	<i>Hydrologique</i>	<i>Écologique</i>	<i>Chimique</i>
Eaux frontalières de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface du cours d'eau principal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans une partie du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préciser [à compléter]			
Aquifère(s) transfrontière(s) (reliés ou non entre eux)			
Aquifère(s) sur le territoire d'un riverain relié(s) hydrauliquement à un cours d'eau ou lac transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

- Stations nationales de surveillance reliées en réseau ou stations communes
Préciser : [réseau de stations nationales de référence]
- Méthodes communes et concertées
Préciser : [dispositif ABN]
- Échantillonnage conjoint
Préciser : [à compléter]
- Réseau commun de surveillance
Préciser : [à compléter]
- Paramètres communs concertés
Préciser : [à compléter]

- c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [existence de BD communes à l'ABN et de modèle de prévision de crues, existence d'observatoire du Bassin du Niger]
- d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [sous financement des SHN, faibles capacités des SHN ; l'insécurité]
8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontière(s) ?
- Oui /Non
- Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation ainsi que la méthode d'évaluation appliquée : [à compléter]*
9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?
- Oui /Non
- Dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées, par exemple normes internationales ou régionales (préciser lesquelles), ou bien les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? : [normes nationales, le plus souvent conformes aux normes OMS]*
10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?
- | | |
|---|-------------------------------------|
| Notification et communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Système coordonné ou commun d'alerte rapide ou d'alarme en cas de pollution accidentelle de l'eau | <input type="checkbox"/> |
| Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
| Pas de mesure | <input type="checkbox"/> |
- Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]*
11. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques ?
- | | |
|--|-------------------------------------|
| Notification et communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Système d'alarme coordonné ou commun en cas d'inondation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Système d'alarme coordonné ou commun en cas de sécheresse | <input type="checkbox"/> |
| Stratégie commune d'adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie commune de réduction des risques de catastrophe | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
| Pas de mesure | <input type="checkbox"/> |
- Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]*
12. En cas de situation critique, des procédures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?
- Oui /Non
- Dans l'affirmative, les décrire brièvement : [à compléter]*
13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontières du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriées)

Les parties prenantes ont le statut d'observateur auprès d'un organe ou mécanisme commun

Les parties prenantes ont un rôle consultatif dans l'organe commun

Les parties prenantes ont un rôle décisionnel dans l'organe commun

Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour l'organe ou mécanisme commun : [à compléter]

Organisations intergouvernementales

Organisations ou associations du secteur privé

Groupements ou associations d'usagers de l'eau

Institutions universitaires ou de recherche

Autres organisations non gouvernementales

Grand public

Autres (préciser) : [à compléter]

Accès du public à l'information

Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion du bassin de cours d'eau ou de lacs⁸

Participation du public

Autres (préciser) : [à compléter]

Nom du bassin, du sous-bassin, de la partie de bassin ou du groupe de bassins transfrontières : [Bassin versant du fleuve Sénégal]

Liste des États riverains : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

Dans le cas d'un aquifère, quelle est la nature de cet aquifère et sa relation avec le bassin hydrographique ou lacustre :

Aquifère non confiné à un cours d'eau ou à un lac

Aquifère non confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec le cours d'eau ou le lac

Aquifère confiné relié à des masses d'eau de surface

Aquifère confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec des masses d'eau de surface

Autres

Précisez : [à compléter]

Inconnu

Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins : [12,5]

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur

⁸ Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains

Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements :

1- Convention portant création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), signée le 11 mars 1972 ;

2- Convention relative au statut juridique du fleuve Sénégal, signée le 11 mars 1972 ;

3- Convention relative au statut juridique des ouvrages communs, signée le 21 décembre 1978 ;

4- Charte des eaux du fleuve Sénégal, adoptée en mai 2002.

- Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration
- Aucun accord ou arrangement

S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [à compléter]

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe ou de mécanisme commun pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord ou d'arrangement mais qu'il existe un organe ou mécanisme commun, passer à la question 3.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières.

Convention portant création de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), signée le 11 mars 1972

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

- b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Cambrien », « Infracambrien tabulaire » et « Socle (blocs ouest) »]

- c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

- Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur
- Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

- Industrie
- Agriculture
- Transports (par exemple, navigation)
- Foyers
- Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie
- Pêches
- Tourisme
- Protection de la nature
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- Prévention et résolution des litiges et conflits
- Coopération institutionnelle (organes communs)
- Consultation sur les mesures prévues
- Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

- Perspectives et objectifs de gestion communs
- Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux
- Navigation
- Santé
- Protection de l'environnement (écosystème)
- Qualité de l'eau
- Quantité ou allocation des ressources en eau
- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains

Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques

Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères

Gestion d'infrastructures partagées

Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux

Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux

Manque de ressources financières

Capacités humaines insuffisantes

Capacités techniques insuffisantes

Relations diplomatiques tendues

Non-participation de certains pays riverains à l'accord

Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [l'Accord date de 1972, il est nécessaire de procéder à sa relecture pour l'adapter au nouveau contexte marqué par les changements climatiques]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [Comité de Bassin du Fleuve Sénégal, mis en place en 2019 ; textes réglementaires et juridiques du bassin du fleuve Sénégal harmonisés avec ceux des Etats membres de l'OMVS en 2019 ; Plusieurs ouvrages communs de maîtrise et d'exploitation des ressources en eau ont été réalisés et d'autres projets sont en cours d'exécution, grâce à l'appropriation commune préalable des projets d'ouvrages communs, sur la base d'une clef de partage équitable des coûts, charges et bénéfices ;].

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [<http://cda.portail-omvs.org>]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

- Commission de bassin ou assimilée
- Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [aucun]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [sans objet]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [Secrétariat commun, avec un Comité de coordination dans chaque Etat membre]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement ; Conseil des Ministres ; Haut-Commissariat exécutif ; Commission Permanente des Eaux ; Comité de Bassin ; Comité scientifique ; Comité Régionale de Planification, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CRP)]

Autres caractéristiques (préciser) : [Comités Nationaux et locaux de coordination, par portion de bassin]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun⁹ ?

Identification des sources de pollution

Collecte et échange de données

Surveillance commune

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution

Établissement de limites d'émission

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau

Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse

Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme

Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau

Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux

⁹ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

- Élaboration des politiques
- Contrôle de la mise en œuvre
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues
- Règlement des litiges et conflits
- Consultations sur les mesures prévues
- Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible
- Participation à une EIE transfrontière
- Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action
- Gestion d'infrastructures partagées
- Traitement des altérations hydromorphologiques
- Adaptation aux changements climatiques
- Stratégie conjointe de communication
- Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin
- Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière
- Renforcement des capacités

Autres tâches (*préciser*) : [à compléter]

h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?

Problèmes de gouvernance

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Retards imprévus dans la planification

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

- Plus d'une fois par an
- Une fois par an
- Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [S'agissant particulièrement de la Commission Permanente des Eaux (CPE), à chaque rencontre, elle définit les modalités de répartition des eaux entre les secteurs d'utilisation. Cela évite des questions d'incompréhension entre les Etats membres]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [03 Etats membres sont des pays côtiers]

Convention relative au statut juridique du fleuve Sénégal, signée le 11 mars 1972 :

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Cambrien », « Infracambrien tabulaire » et « bloc ouest) »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

- Toutes les utilisations de l'eau
- Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur
- Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
Transports (par exemple, navigation)	<input checked="" type="checkbox"/>
Foyers	<input checked="" type="checkbox"/>
Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>
Pêches	<input checked="" type="checkbox"/>
Tourisme	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de la nature	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter]	

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

Prévention et résolution des litiges et conflits	<input checked="" type="checkbox"/>
Coopération institutionnelle (organes communs)	<input checked="" type="checkbox"/>
Consultation sur les mesures prévues	<input checked="" type="checkbox"/>
Assistance mutuelle	<input checked="" type="checkbox"/>

Thèmes de coopération

Perspectives et objectifs de gestion communs	<input checked="" type="checkbox"/>
Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Navigation	<input checked="" type="checkbox"/>
Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'environnement (écosystème)	<input checked="" type="checkbox"/>
Qualité de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Quantité ou allocation des ressources en eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Coopération dans la lutte contre les inondations	<input checked="" type="checkbox"/>
Coopération dans la lutte contre la sécheresse	<input checked="" type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>

Surveillance et échange d'informations

Évaluations communes	<input checked="" type="checkbox"/>
Collecte et mise en commun de données	<input checked="" type="checkbox"/>
Surveillance commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange de données d'expérience entre États riverains	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange d'informations sur les mesures prévues	<input checked="" type="checkbox"/>

Planification et gestion communes

Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion d'infrastructures partagées	<input checked="" type="checkbox"/>

Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux

Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux

Manque de ressources financières

Capacités humaines insuffisantes

Capacités techniques insuffisantes

Relations diplomatiques tendues

Non-participation de certains pays riverains à l'accord

Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [rien à signaler]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ?
[Plusieurs ouvrages communs de maîtrise et d'exploitation des ressources en eau ont été réalisés et d'autres projets sont en cours d'exécution, grâce à l'appropriation commune préalable des projets d'ouvrages communs, sur la base d'une clef de partage équitable des coûts, charges et bénéfices].

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [<http://cda.portail-omvs.org>]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

Commission de bassin ou assimilée

Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [aucun]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [sans objet]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [Secrétariat commun, avec un Comité de coordination dans chaque Etat membre]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement ; Conseil des Ministres ; Haut-Commissariat exécutif ; Commission Permanente des Eaux ; Comité de Bassin ; Comité scientifique ; Comité Régionale de Planification, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CRP)]

Autres caractéristiques (préciser) : [Comités Nationaux et locaux de coordination, par portion de bassin]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun¹⁰ ?

Identification des sources de pollution

Collecte et échange de données

Surveillance commune

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution

Établissement de limites d'émission

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau

Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse

Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme

Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau

Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux

Élaboration des politiques

Contrôle de la mise en œuvre

Échange de données d'expérience entre États riverains

Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues

Règlement des litiges et conflits

Consultations sur les mesures prévues

Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible

Participation à une EIE transfrontière

¹⁰ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

-
- Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action
- Gestion d'infrastructures partagées
- Traitement des altérations hydromorphologiques
- Adaptation aux changements climatiques
- Stratégie conjointe de communication
- Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin
- Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière
- Renforcement des capacités
- Autres tâches (*préciser*) : [à compléter]
- h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?
- Problèmes de gouvernance
- Préciser lesquels, le cas échéant* : [à compléter]
- Retards imprévus dans la planification
- Préciser le cas échéant* : [à compléter]
- Manque de ressources
- Préciser le cas échéant* : [à compléter]
- Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées
- Préciser le cas échéant* : [à compléter]
- Absence de mesures efficaces
- Préciser lesquelles, le cas échéant* : [à compléter]
- Événements extrêmes imprévus
- Préciser lesquels, le cas échéant* : [à compléter]
- Manque d'informations et de prévisions fiables
- Préciser le cas échéant* : [à compléter]
- Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]
- i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?
- Oui /Non
- Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?
- Plus d'une fois par an
- Une fois par an
- Moins d'une fois par an
- j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [rien à signaler]
- k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?
- Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [03 Etats membres sont des pays côtiers]

Convention relative au statut juridique des ouvrages communs, signée le 21 décembre 1978 :

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

- b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Cambrien », « Infracambrien tabulaire », et « Socle (blocs ouest) »]

- c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur

Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture

Transports (par exemple, navigation)

Foyers

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

Pêches

Tourisme

Protection de la nature

Autres (préciser) : [à compléter]

- d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

Prévention et résolution des litiges et conflits

- Coopération institutionnelle (organes communs)
- Consultation sur les mesures prévues
- Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

- Perspectives et objectifs de gestion communs
- Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux
- Navigation
- Santé
- Protection de l'environnement (écosystème)
- Qualité de l'eau
- Quantité ou allocation des ressources en eau
- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord

Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [rien à signaler]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ?
[Plusieurs ouvrages communs de maîtrise et d'exploitation des ressources en eau ont été réalisés et d'autres projets sont en cours d'exécution, grâce à l'appropriation commune préalable des projets d'ouvrages communs, sur la base d'une clef de partage équitable des coûts, charges et bénéfices].

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [http://cda.portail-omvs.org]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (*préciser*) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

Commission de bassin ou assimilée

Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [aucun]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [sans objet]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (*préciser*) : [Secrétariat commun, avec un Comité de coordination dans chaque Etat membre]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) :
 [Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement ; Conseil des Ministres ; Haut-Commissariat exécutif ;
 Commission Permanente des Eaux ; Comité de Bassin ; Comité scientifique ; Comité Régionale de
 Planification, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CRP)]

Autres caractéristiques (*préciser*) : [Comités Nationaux et locaux de
 coordination, par portion de bassin]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun¹¹ ?

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Identification des sources de pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Collecte et échange de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Établissement de limites d'émission | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration des politiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Contrôle de la mise en œuvre | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Règlement des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation à une EIE transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |

¹¹ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?

Problèmes de gouvernance

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Retards imprévus dans la planification

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [rien à signaler]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [03 États membres sont des pays côtiers]

Charte des eaux du fleuve Sénégal, adoptée en mai 2002

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ?
(préciser) : [Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Sénégal]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement :
[Aquifères « Cambrien », « Infracambrien tabulaire » et « Socle (blocs ouest) »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

- Toutes les utilisations de l'eau
- Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur
- Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

- Industrie
- Agriculture
- Transports (par exemple, navigation)
- Foyers
- Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie
- Pêches
- Tourisme
- Protection de la nature

Autres (préciser) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- Prévention et résolution des litiges et conflits
- Coopération institutionnelle (organes communs)
- Consultation sur les mesures prévues
- Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

- Perspectives et objectifs de gestion communs
- Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux
- Navigation
- Santé
- Protection de l'environnement (écosystème)
- Qualité de l'eau
- Quantité ou allocation des ressources en eau

- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord
- Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [les Etats membres doivent s'atteler à l'élaboration des textes d'application de cette Charte. Par ex : définition des seuils de prélèvement, etc]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [Carte des eaux du bassin du fleuve Sénégal, élaborée et adoptée en 2019 ; Plusieurs ouvrages communs de maîtrise et d'exploitation des ressources en eau ont été réalisés et d'autres projets sont en cours d'exécution, grâce à l'appropriation commune préalable des projets d'ouvrages communs, sur la base d'une clef de partage équitable des coûts, charges et bénéfices ; Programme PGIRE 2 en cours de mise en oeuvre].

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [<http://cda.portail-omvs.org>]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

Commission de bassin ou assimilée

Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [[Guinée Conakry](#), [Mali](#), [Mauritanie](#), [Sénégal](#)]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [[aucun](#)]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [[sans objet](#)]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [[Secrétariat commun, avec un Comité de coordination dans chaque Etat membre](#)]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [[Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement](#) ; [Conseil des Ministres](#) ; [Haut-Commissariat exécutif](#) ; [Commission Permanente des Eaux](#) ; [Comité de Bassin](#) ; [Comité scientifique](#) ; [Comité Régionale de Planification, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement \(CRP\)](#)]

Autres caractéristiques (préciser) : [[Comités Nationaux et locaux de coordination, par portion de bassin](#)]

- g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun¹² ?
- | | |
|--|-------------------------------------|
| Identification des sources de pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Collecte et échange de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Établissement de limites d'émission | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration des politiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Contrôle de la mise en œuvre | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Règlement des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation à une EIE transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
- h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?
- | | |
|--|--------------------------|
| Problèmes de gouvernance | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Retards imprévus dans la planification | <input type="checkbox"/> |

¹² Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [absence de textes d'application de la charte, pour laquelle une étude d'harmonisation avec les textes réglementaires des pays, est en cours, au stade d'élaboration de plans d'actions nationaux]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [03 Etats membres sont des pays côtiers]

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, un plan de gestion ou plan d'action commun ou coordonné ont-ils été convenus pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [Schéma directeur d'aménagement des eaux du fleuve Sénégal (SDAGE); Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples (PGIRE)]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation de l'urbanisation, du déboisement et de l'extraction de sable et de gravier

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment niveaux des eaux et variabilité saisonnière

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, nitrates, pesticides, bactéries fécales coliformes, métaux lourds

Protection des espèces liées à l'eau et de leurs habitats

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il périodiquement des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

- b) Dans l'affirmative, à quelle fréquence :

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

- c) Précisez comment s'effectue l'échange d'informations (par exemple, à l'occasion des réunions des organes communs) : [[lors d'ateliers et de réunions techniques régionaux](#), [par système d'informations en réseau](#), [par échanges de courriers officiels et par messages e-mail](#)]

- d) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

État de l'environnement

Activités de recherche et application des meilleurs techniques disponibles

Données relatives à la surveillance des émissions

Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire les impacts transfrontières

Sources de pollution ponctuelles

Sources de pollution diffuses

Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.)

Débits ou niveaux d'eau (y compris niveaux des eaux souterraines)

Prélèvements d'eau

Informations climatologiques

Mesures planifiées ayant des impacts transfrontières, tels que développement des infrastructures

Autres thèmes (*préciser*) : [à compléter]

Autres observations, par exemple couverture spatiale de l'échange de données et d'informations : [à compléter]

- e) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui /Non

- f) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée :
[à compléter]

- g) Quels sont les principaux défis et problèmes en matière d'échange de données, le cas échéant ?

- Fréquence des échanges
- Calendrier des échanges
- Comparabilité des données et des informations
- Couverture spatiale limitée
- Insuffisance des ressources (techniques et/ou financières)

Autres (*préciser*) : [rien à signaler](#)

Observations complémentaires : [à compléter]

h) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ? (*préciser*) : [orientation des prises de décisions de planification des investissements et d'arbitrage des répartitions des charges et intérêts](#)

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	<i>Hydrologique</i>	<i>Écologique</i>	<i>Chimique</i>
Eaux frontalières de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface du cours d'eau principal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans une partie du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser [à compléter]			
Aquifère(s) transfrontière(s) (reliés ou non entre eux)			
Aquifère(s) sur le territoire d'un riverain relié(s) hydrauliquement à un cours d'eau ou lac transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

Stations nationales de surveillance reliées en réseau ou stations communes

Préciser : [à compléter]

Méthodes communes et concertées

Préciser : [à compléter]

Échantillonnage conjoint

Préciser : à compléter]

Réseau commun de surveillance

Préciser : [à compléter]

Paramètres communs concertés

Préciser : [à compléter]

c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [Système d'informations hydrologique, basé sur les stations nationales](#)

d'alerte ; Base de données hydrologique Hydraccess ; partenariats basés sur des protocoles de fourniture de données]

d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [Lacunes de données liées aux ruptures de protocoles de partenariats ; Indicateurs de suivi obsolètes ; infrastructures inadaptées]

8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontière(s) ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation ainsi que la méthode d'évaluation appliquée : [Etat des lieux pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement (SDAGE), en 2009-2010]

9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées, par exemple normes internationales ou régionales (préciser lesquelles), ou bien les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? : [sans objet]

10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?

Notification et communication

Système coordonné ou commun d'alerte rapide ou d'alarme en cas de pollution accidentelle de l'eau

Autres (préciser) : [à compléter]

Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

11. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques ?

Notification et communication

Système d'alarme coordonné ou commun en cas d'inondation

Système d'alarme coordonné ou commun en cas de sécheresse

Stratégie commune d'adaptation aux changements climatiques

Stratégie commune de réduction des risques de catastrophe

Autres (préciser) : [à compléter]

Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

12. En cas de situation critique, des procédures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, les décrire brièvement : [à compléter]

13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontières du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriées)

Les parties prenantes ont le statut d'observateur auprès d'un organe ou mécanisme commun

Les parties prenantes ont un rôle consultatif dans l'organe commun

Les parties prenantes ont un rôle décisionnel dans l'organe commun

Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour l'organe ou mécanisme commun : [à compléter]

Organisations intergouvernementales

Organisations ou associations du secteur privé

Groupements ou associations d'usagers de l'eau

Institutions universitaires ou de recherche

Autres organisations non gouvernementales

Grand public

Autres (préciser) : [à compléter]

Accès du public à l'information

Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion du bassin de cours d'eau ou de lacs¹³

Participation du public

Autres (préciser) : [Un Comité de bassin dans lequel on retrouve tous les types d'usagers de la ressource ; Une Commission Permanente des Eaux (CPE), comme instance technique de concertation ; Comités Nationaux de Coordination (un par Etat membre) qui assurent la coordination des activités dans le pays et qui jouent aussi un rôle d'interface ; Comités Locaux de Coordination, par portion de bassin fluvial]

Nom du bassin, du sous-bassin, de la partie de bassin ou du groupe de bassins transfrontières : [Bassin versant de la Volta]

Liste des États riverains : [Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo]

Dans le cas d'un aquifère, quelle est la nature de cet aquifère et sa relation avec le bassin hydrographique ou lacustre :

Aquifère non confiné à un cours d'eau ou à un lac

Aquifère non confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec le cours d'eau ou le lac

Aquifère confiné relié à des masses d'eau de surface

Aquifère confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec des masses d'eau de surface

Autres

Précisez : [à compléter]

Inconnu

Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins : [1,2]

¹³ Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur

Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur

Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains

Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements :

1-Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta ;

Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration

Aucun accord ou arrangement

S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [Projet de charte de l'eau de l'ABV, approuvée par le Conseil des Ministres en Mai 2019, mais non encore adoptée par le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements]

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe ou de mécanisme commun pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord ou d'arrangement mais qu'il existe un organe ou mécanisme commun, passer à la question 3.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières.

Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo]

- b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Continental terminal /Quaternaire » et « Infracambrien plissé »]

- c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Toutes les utilisations de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur | <input type="checkbox"/> |
| Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs | <input type="checkbox"/> |

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Industrie | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Agriculture | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Transports (par exemple, navigation) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Foyers | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pêches | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tourisme | <input type="checkbox"/> |
| Protection de la nature | <input checked="" type="checkbox"/> |

Autres (*préciser*) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Prévention et résolution des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération institutionnelle (organes communs) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultation sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Assistance mutuelle | <input checked="" type="checkbox"/> |

Thèmes de coopération

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Perspectives et objectifs de gestion communs | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Navigation | <input type="checkbox"/> |
| Santé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Protection de l'environnement (écosystème) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Quantité ou allocation des ressources en eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération dans la lutte contre les inondations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération dans la lutte contre la sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation au changement climatique | <input checked="" type="checkbox"/> |

Surveillance et échange d'informations

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Évaluations communes | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Collecte et mise en commun de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |

- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières
- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord
- Pas de difficultés notables

Autres (*préciser*) : [à compléter]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [[Plan stratégique ABV 2010-2014](#); [Projet de charte de l'eau de l'ABV](#)]

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [<http://www.abv-volta.org>]

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

- Plénipotentiaire
- Commission bilatérale
- Commission de bassin ou assimilée
- Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (veuillez énumérer) : [Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (veuillez énumérer) : [aucun]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (préciser) : [sans objet]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (cocher les cases appropriées) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [Direction Exécutive de l'Autorité]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ; Conseil des Ministres en charge des ressources en eau]

Autres caractéristiques (préciser) : [Comité des Experts ; Forum des Parties Prenantes]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun¹⁴ ?

Identification des sources de pollution

Collecte et échange de données

Surveillance commune

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution

Établissement de limites d'émission

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau

Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse

Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme

Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau

Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux

Élaboration des politiques

Contrôle de la mise en œuvre

Échange de données d'expérience entre États riverains

Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues

Règlement des litiges et conflits

¹⁴ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Consultations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation à une EIE transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
- h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?
- | | |
|---|-------------------------------------|
| Problèmes de gouvernance | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Retards imprévus dans la planification | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Manque de ressources | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Absence de mesures efficaces | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquelles, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Événements extrêmes imprévus | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Manque d'informations et de prévisions fiables | <input type="checkbox"/> |
| <i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter] | |
| Autres difficultés et problèmes (<i>indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant</i>) : [à compléter] | |
- i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?
- Oui /Non
- Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?
- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Plus d'une fois par an | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Une fois par an | <input type="checkbox"/> |
| Moins d'une fois par an | <input type="checkbox"/> |

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [Convention, statut, l'Elaboration du Plan stratégique ABV 2010-2014]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [04 Etats membres sont des pays côtiers]

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, un plan de gestion ou plan d'action commun ou coordonné ont-ils été convenus pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [SDAGE du Sourou et son Programme triennal prioritaire]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation de l'urbanisation, du déboisement et de l'extraction de sable et de gravier

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment niveaux des eaux et variabilité saisonnière

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, nitrates, pesticides, bactéries fécales coliformes, métaux lourds

Protection des espèces liées à l'eau et de leurs habitats

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il périodiquement des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

b) Dans l'affirmative, à quelle fréquence :

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

c) Précisez comment s'effectue l'échange d'informations (par exemple, à l'occasion des réunions des organes communs) : [lors d'ateliers et de réunions techniques régionaux, par échanges de courriers officiels et par messages e-mail]

d) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

État de l'environnement

Activités de recherche et application des meilleurs techniques disponibles

Données relatives à la surveillance des émissions

Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire les impacts transfrontières

- Sources de pollution ponctuelles
- Sources de pollution diffuses
- Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.)
- Débits ou niveaux d'eau (y compris niveaux des eaux souterraines)
- Prélèvements d'eau
- Informations climatologiques
- Mesures planifiées ayant des impacts transfrontières, tels que développement des infrastructures
- Autres thèmes (*préciser*) : [à compléter]

Autres observations, par exemple couverture spatiale de l'échange de données et d'informations : [à compléter]

e) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui /Non

f) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée : [\[http://www.abv-volta.org\]](http://www.abv-volta.org)

g) Quels sont les principaux défis et problèmes en matière d'échange de données, le cas échéant ?

- Fréquence des échanges
- Calendrier des échanges
- Comparabilité des données et des informations
- Couverture spatiale limitée
- Insuffisance des ressources (techniques et/ou financières)

Autres (*préciser*) : [pannes techniques des plates-formes de collectes de données, site web non souvent mis à jour ; financements liés aux cycles des projets]

Observations complémentaires : [à compléter]

h) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ? (*préciser*) : [partages de données et d'expérience ; appréciation commune des événements, synergie d'action de réponses]

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	Hydrologique	Écologique	Chimique
Eaux frontalières de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface du cours d'eau principal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	<i>Hydrologique</i>	<i>Écologique</i>	<i>Chimique</i>
Eaux de surface dans une partie du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser [à compléter]			
Aquifère(s) transfrontière(s) (reliés ou non entre eux)			
Aquifère(s) sur le territoire d'un riverain relié(s) hydrauliquement à un cours d'eau ou lac transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

Stations nationales de surveillance reliées en réseau ou stations communes

Préciser : [à compléter]

Méthodes communes et concertées

Préciser : [à compléter]

Échantillonnage conjoint

Préciser : [à compléter]

Réseau commun de surveillance

Préciser : [à compléter]

Paramètres communs concertés

Préciser : [à compléter]

c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [la base de données hydrologique est alimentée en temps réel à partir des PCD de 2011 à 2016]

d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [stations automatiques de collectes de données hydrologiques non fonctionnelles depuis 2016, difficultés de collectes de données au niveau des stations limnimétriques liés à la faiblesse ou manque d'indemnités des observateurs locaux]

8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontière(s) ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation ainsi que la méthode d'évaluation appliquée : [à compléter]

9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées, par exemple normes internationales ou régionales (préciser lesquelles), ou bien les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? : [à compléter]

10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?

Notification et communication

Systeme coordonne ou commun d'alerte rapide ou d'alarme
en cas de pollution accidentelle de l'eau

Autres (*preciser*) : [à completer]

Pas de mesure

*Si aucune mesure n'est appliquee, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les
difficultes auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ?*
[à completer]

11. Quelles sont les mesures appliquees pour prevenir ou limiter l'impact transfrontiere
des evenements meteorologiques extremes et des changements climatiques ?

Notification et communication

Systeme d'alarme coordonne ou commun en cas d'inondation

Systeme d'alarme coordonne ou commun en cas de secheresse

Strategie commune d'adaptation aux changements climatiques

Strategie commune de reduction des risques de catastrophe

Autres (*preciser*) : [à completer]

Pas de mesure

*Si aucune mesure n'est appliquee, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les
difficultes auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ?*
[à completer]

12. En cas de situation critique, des procedures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, les decrire brievement : [à completer]

13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontieres
du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriees)

Les parties prenantes ont le statut d'observateur aupres d'un organe
ou mecanisme commun

Les parties prenantes ont un role consultatif dans l'organe commun

Les parties prenantes ont un role decisionnel dans l'organe commun

*Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour l'organe
ou mecanisme commun* : [à completer]

Organisations intergouvernementales

Organisations ou associations du secteur prive

Groupements ou associations d'usagers de l'eau

Institutions universitaires ou de recherche

Autres organisations non gouvernementales

Grand public

Autres (*preciser*) : [à completer]

Accès du public à l'information

- Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion du bassin de cours d'eau ou de lacs¹⁵
- Participation du public
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

Nom du bassin, du sous-bassin, de la partie de bassin ou du groupe de bassins transfrontières : [Vallée du Sourou]

Liste des États riverains : [Burkina Faso, Mali]

Dans le cas d'un aquifère, quelle est la nature de cet aquifère et sa relation avec le bassin hydrographique ou lacustre :

- Aquifère non confiné à un cours d'eau ou à un lac
- Aquifère non confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec le cours d'eau ou le lac
- Aquifère confiné relié à des masses d'eau de surface
- Aquifère confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec des masses d'eau de surface
- Autres
- Précisez : [à compléter]
- Inconnu

Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins : [1,2]

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins ?
- Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains

Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements :

1-Accord entre la République du Mali et le Burkina Faso portant création d'un Comité Transfrontalier de Gestion Intégrée des Ressources en eau du sous Bassin du Sourou ;

2-Accord portant création d'un Comité Technique Conjoint pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CTC - GIRE) entre la République du Mali et le Burkina Faso.

- Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration
- Aucun accord ou arrangement

S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [à compléter]

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe ou de mécanisme commun pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord

¹⁵ Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

ou d'arrangement mais qu'il existe un organe ou mécanisme commun, passer à la question 3.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières.

Accord entre la République du Mali et le Burkina Faso portant création d'un Comité Transfrontalier de Gestion Intégrée des Ressources en eau du sous Bassin du Sourou (CTGS) du 20 Juin 2013 :

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [Circonscriit au Sous-bassin du Sourou]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Burkina Faso, Mali]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Continental terminal /Quaternaire » et « Infracambrien plissé »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur

Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture

Transports (par exemple, navigation)

Foyers

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

Pêches

Tourisme

Protection de la nature

Autres (préciser) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- Prévention et résolution des litiges et conflits
- Coopération institutionnelle (organes communs)
- Consultation sur les mesures prévues
- Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

- Perspectives et objectifs de gestion communs
- Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux
- Navigation
- Santé
- Protection de l'environnement (écosystème)
- Qualité de l'eau
- Quantité ou allocation des ressources en eau
- Coopération dans la lutte contre les inondations
- Coopération dans la lutte contre la sécheresse
- Adaptation au changement climatique

Surveillance et échange d'informations

- Évaluations communes
- Collecte et mise en commun de données
- Surveillance commune
- Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution
- Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau
- Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme
- Échange de données d'expérience entre États riverains
- Échange d'informations sur les mesures prévues

Planification et gestion communes

- Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques
- Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères
- Gestion d'infrastructures partagées
- Établissement d'infrastructures partagées

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ?

- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux
- Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux
- Manque de ressources financières

- Capacités humaines insuffisantes
- Capacités techniques insuffisantes
- Relations diplomatiques tendues
- Non-participation de certains pays riverains à l'accord
- Pas de difficultés notables
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [[Tenue de plusieurs réunions conjointes au Burkina, tout comme au Mali](#)]

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [www.giremali.org]



Accord CTGS
Mali-Burkina

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

- Plénipotentiaire
- Commission bilatérale
- Commission de bassin ou assimilée
- Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux
- Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [[Burkina Faso, Mali](#)]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [[aucun](#)]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

- Pas de coopération
- Ils ont le statut d'observateur
- Autre (*préciser*) : [[sans objet](#)]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

- Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [Bureau Exécutif]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [Assemblée Générale]

Autres caractéristiques (préciser) : [Comités de Bassin concernés des deux pays]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun¹⁶ ?

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Identification des sources de pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Collecte et échange de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Établissement de limites d'émission | <input type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration des politiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Contrôle de la mise en œuvre | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Règlement des litiges et conflits | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Consultations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation à une EIE transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input type="checkbox"/> |
| Traitement des altérations hydromorphologiques | <input type="checkbox"/> |
| Adaptation aux changements climatiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stratégie conjointe de communication | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des capacités | <input checked="" type="checkbox"/> |

¹⁶ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Autres tâches (*préciser*) : [à compléter]

h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?

Problèmes de gouvernance

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Retards imprévus dans la planification

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [Création du comité de bassin du Sourou du côté Malien]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [N'a pas été nécessité]

Accord portant création d'un Comité Technique Conjoint pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CTC - GIRE) entre la République du Mali et le Burkina Faso

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone sur laquelle porte la coopération ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [Circonsrit au Sous-bassin du Sourou]

Ou, si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui /Non

Explications complémentaires ? [Concerne les portions du Sous-bassin du Sourou, au Mali et au Burkina]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (préciser) : [Burkina Faso, Mali]

b) Si l'accord ou l'arrangement porte sur un bassin ou sous-bassin de cours d'eau ou de lacs, couvre-t-il également les aquifères ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, énumérez les aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [Aquifères « Continental terminal /Quaternaire » et « Infracambrien plissé »]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

Toutes les utilisations de l'eau

Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur

Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs

Si l'accord porte sur plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

Industrie

Agriculture

Transports (par exemple, navigation)

Foyers

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie

Pêches

Tourisme

Protection de la nature

Autres (préciser) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

Prévention et résolution des litiges et conflits

Coopération institutionnelle (organes communs)

Consultation sur les mesures prévues

Assistance mutuelle

Thèmes de coopération

Perspectives et objectifs de gestion communs

Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux

Navigation

Santé

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Protection de l'environnement (écosystème) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Quantité ou allocation des ressources en eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération dans la lutte contre les inondations | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Coopération dans la lutte contre la sécheresse | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Adaptation au changement climatique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance et échange d'informations | |
| Évaluations communes | <input type="checkbox"/> |
| Collecte et mise en commun de données | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance commune | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange de données d'expérience entre États riverains | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Échange d'informations sur les mesures prévues | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Planification et gestion communes | |
| Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Gestion d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Établissement d'infrastructures partagées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
| e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ? | |
| Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes nationaux | <input type="checkbox"/> |
| Application de l'accord ou de l'arrangement en conformité avec les lois, politiques et programmes régionaux | <input type="checkbox"/> |
| Manque de ressources financières | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Capacités humaines insuffisantes | <input type="checkbox"/> |
| Capacités techniques insuffisantes | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Relations diplomatiques tendues | <input type="checkbox"/> |
| Non-participation de certains pays riverains à l'accord | <input type="checkbox"/> |
| Pas de difficultés notables | <input type="checkbox"/> |
| Autres (<i>préciser</i>) : [à compléter] | |
| f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [Tenue de réunions conjointes au Mali tout comme au Burkina] | |
| g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (<i>joindre le document ou indiquer l'adresse Web</i>) : [www.giremali.org] | |

3. Votre pays est-il membre d'un organe ou mécanisme commun pour cet accord ou cet arrangement ?

Oui /Non

Si ce n'est pas le cas, pourquoi ? (préciser) : [à compléter]

Lorsqu'il existe un organe ou mécanisme commun

a) S'il existe un organe ou mécanisme commun, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire

Commission bilatérale

Commission de bassin ou assimilée

Réunion de groupe d'expert ou réunion des points de contact nationaux

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe ou mécanisme commun est-il chargé de l'ensemble du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [Burkina Faso, Mali]

d) Y a-t-il des États riverains qui ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun ? (*veuillez énumérer*) : [aucun]

e) Si tous les États riverains ne sont pas membres de l'organe ou mécanisme commun, comment l'organe ou mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération

Ils ont le statut d'observateur

Autre (*préciser*) : [sans objet]

f) L'organe ou mécanisme commun présente-t-il une des caractéristiques suivantes (*cocher les cases appropriées*) ?

Un secrétariat

S'il s'agit d'un secrétariat permanent, est-ce un secrétariat commun ou bien chaque pays a-t-il son propre secrétariat ? (préciser) : [Bureau Exécutif]

Un ou des organes subsidiaires

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) : [Assemblée Générale]

Autres caractéristiques (*préciser*) : [Comités de bassins concernés des deux pays]

g) Quelles sont les tâches et activités de cet organe ou mécanisme commun¹⁷ ?

Identification des sources de pollution

Collecte et échange de données

Surveillance commune

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution

¹⁷ Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Établissement de limites d'émission	<input type="checkbox"/>
Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse	<input checked="" type="checkbox"/>
Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme	<input checked="" type="checkbox"/>
Surveillance et alerte rapide en matière de maladie liée à l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Répartition des ressources en eau et/ou régulation des flux	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration des politiques	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de la mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange de données d'expérience entre États riverains	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues	<input checked="" type="checkbox"/>
Règlement des litiges et conflits	<input checked="" type="checkbox"/>
Consultations sur les mesures prévues	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation à une EIE transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration de plans de gestion du bassin de cours d'eau, de lacs ou aquifère ou de plans d'action	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion d'infrastructures partagées	<input type="checkbox"/>
Traitement des altérations hydromorphologiques	<input type="checkbox"/>
Adaptation aux changements climatiques	<input checked="" type="checkbox"/>
Stratégie conjointe de communication	<input checked="" type="checkbox"/>
Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>
Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des capacités	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres tâches (<i>préciser</i>) : [à compléter]	

h) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe ou du mécanisme commun ?

Problèmes de gouvernance	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter]	
Retards imprévus dans la planification	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter]	
Manque de ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter]	
Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Préciser le cas échéant</i> : [à compléter]	
Absence de mesures efficaces	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser lesquelles, le cas échéant</i> : [à compléter]	
Événements extrêmes imprévus	<input type="checkbox"/>
<i>Préciser lesquels, le cas échéant</i> : [à compléter]	

Manque d'informations et de prévisions fiables

Préciser le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]

i) L'organe ou mécanisme commun, ou ses organes subsidiaires se réunissent-ils régulièrement ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, à quelle fréquence ?

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

j) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe ou mécanisme commun ? : [la création du comité de bassin du Sourou du côté Malien]

k) L'organe ou mécanisme commun a-t-il déjà invité un État côtier non riverain à coopérer ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, préciser. Sinon, pourquoi ? Par exemple, les États côtiers concernés sont-ils aussi des États riverains et, partant, déjà membres de l'organe ou mécanisme commun ? [N'a pas été nécessité]

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, un plan de gestion ou plan d'action commun ou coordonné ont-ils été convenus pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [SDAGE du Sourou et son Programme triennal prioritaire]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation de l'urbanisation, du déboisement et de l'extraction de sable et de gravier

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment niveaux des eaux et variabilité saisonnière

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, nitrates, pesticides, bactéries fécales coliformes, métaux lourds

Protection des espèces liées à l'eau et de leurs habitats

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il périodiquement des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

b) Dans l'affirmative, à quelle fréquence :

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

c) Précisez comment s'effectue l'échange d'informations (par exemple, à l'occasion des réunions des organes communs) : [lors d'ateliers et de réunions techniques régionaux, par échanges de courriers officiels et par messages e-mail]

d) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

État de l'environnement

Activités de recherche et application des meilleurs techniques disponibles

Données relatives à la surveillance des émissions

Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire les impacts transfrontières

Sources de pollution ponctuelles

Sources de pollution diffuses

Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.)

Débits ou niveaux d'eau (y compris niveaux des eaux souterraines)

Prélèvements d'eau

Informations climatologiques

Mesures planifiées ayant des impacts transfrontières, tels que développement des infrastructures

Autres thèmes (*préciser*) : [à compléter]

Autres observations, par exemple couverture spatiale de l'échange de données et d'informations : [à compléter]

e) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui /Non

f) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée : [http://www.abv-volta.org]

g) Quels sont les principaux défis et problèmes en matière d'échange de données, le cas échéant ?

Fréquence des échanges

Calendrier des échanges

Comparabilité des données et des informations

Couverture spatiale limitée

Insuffisance des ressources (techniques et/ou financières)

Autres (*préciser*) : [financements liés aux cycles des projets]

Observations complémentaires : [à compléter]

h) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ? (*préciser*) : [partages de données et d'expérience ; appréciation commune des événements, synergie d'action de réponses]

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	<i>Hydrologique</i>	<i>Écologique</i>	<i>Chimique</i>
Eaux frontalières de surface	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface du cours d'eau principal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Eaux de surface dans une partie du bassin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser [à compléter]			
Aquifère(s) transfrontière(s) (reliés ou non entre eux)			
Aquifère(s) sur le territoire d'un riverain relié(s) hydrauliquement à un cours d'eau ou lac transfrontière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

Stations nationales de surveillance reliées en réseau ou stations communes

Préciser : [à compléter]

Méthodes communes et concertées

Préciser : [à compléter]

Échantillonnage conjoint

Préciser : [à compléter]

Réseau commun de surveillance

Préciser : [à compléter]

Paramètres communs concertés

Préciser : [à compléter]

c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [réseau de stations d'alerte de référence défini et en projet de mise en place]

d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [difficultés de collectes de données au niveau des stations d'observations, liées à la faiblesse ou manque d'indemnités des observateurs locaux]

8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontière(s) ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation ainsi que la méthode d'évaluation appliquée : [à compléter]

9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées, par exemple normes internationales ou régionales (préciser lesquelles), ou bien les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? : [à compléter]

10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?

Notification et communication

Système coordonné ou commun d'alerte rapide ou d'alarme en cas de pollution accidentelle de l'eau

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

11. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques ?

Notification et communication

Système d'alarme coordonné ou commun en cas d'inondation

Système d'alarme coordonné ou commun en cas de sécheresse

Stratégie commune d'adaptation aux changements climatiques

Stratégie commune de réduction des risques de catastrophe

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

12. En cas de situation critique, des procédures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, les décrire brièvement : [à compléter]

13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontières du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriées)

Les parties prenantes ont le statut d'observateur auprès d'un organe ou mécanisme commun

Les parties prenantes ont un rôle consultatif dans l'organe commun

Les parties prenantes ont un rôle décisionnel dans l'organe commun

Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour l'organe ou mécanisme commun : [à compléter]

Organisations intergouvernementales

Organisations ou associations du secteur privé

Groupements ou associations d'usagers de l'eau

Institutions universitaires ou de recherche

Autres organisations non gouvernementales

- Grand public
- Autres (préciser) : [à compléter]
- Accès du public à l'information
- Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion du bassin de cours d'eau ou de lacs¹⁸
- Participation du public
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

Nom du bassin, du sous-bassin, de la partie de bassin ou du groupe de bassins transfrontières : [Bassin versant de la Bia-Tano-Comoé]

Liste des États riverains : [Burkina Faso, Mali]

Dans le cas d'un aquifère, quelle est la nature de cet aquifère et sa relation avec le bassin hydrographique ou lacustre :

- Aquifère non confiné à un cours d'eau ou à un lac
- Aquifère non confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec le cours d'eau ou le lac
- Aquifère confiné relié à des masses d'eau de surface
- Aquifère confiné n'ayant pas de relation ou ayant une relation limitée avec des masses d'eau de surface
- Autres
- Précisez : [à compléter]
- Inconnu

Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins : [0,6]

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant le bassin, le sous-bassin, une partie du bassin ou le groupe de bassins ?
- Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur
- Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains
- Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements :
- Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration
- Aucun accord ou arrangement
- S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [à compléter]*

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe ou de mécanisme commun pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord ou d'arrangement mais qu'il existe un organe ou mécanisme commun, passer à la question 3.

¹⁸ Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières.

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, un plan de gestion ou plan d'action commun ou coordonné ont-ils été convenus pour le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [à compléter]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins transfrontières, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation de l'urbanisation, du déboisement
et de l'extraction de sable et de gravier

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment niveaux
des eaux et variabilité saisonnière

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, nitrates, pesticides,
bactéries fécales coliformes, métaux lourds

Protection des espèces liées à l'eau et de leurs habitats

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il périodiquement des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

- b) Dans l'affirmative, à quelle fréquence :

Plus d'une fois par an

Une fois par an

Moins d'une fois par an

- c) Précisez comment s'effectue l'échange d'informations (par exemple, à l'occasion des réunions des organes communs) : [à compléter]

- d) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

État de l'environnement

Activités de recherche et application des meilleurs techniques
disponibles

Données relatives à la surveillance des émissions

Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire
les impacts transfrontières

Sources de pollution ponctuelles

Sources de pollution diffuses

Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.)

Débits ou niveaux d'eau (y compris niveaux
des eaux souterraines)

Prélèvements d'eau

Informations climatologiques

Mesures planifiées ayant des impacts transfrontières,
tels que développement des infrastructures

Autres thèmes (*préciser*) : [à compléter]

Autres observations, par exemple couverture spatiale de l'échange de données
et d'informations : [à compléter]

e) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui /Non

f) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée : [à compléter]

g) Quels sont les principaux défis et problèmes en matière d'échange de données,
le cas échéant ?

Fréquence des échanges

Calendrier des échanges

Comparabilité des données et des informations

Couverture spatiale limitée

Insuffisance des ressources (techniques et/ou financières)

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Observations complémentaires : [à compléter]

h) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le
sous-bassin, la partie du bassin ou le groupe de bassins ? (*préciser*) : [à compléter]

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin,
d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontières ?

Oui /Non

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	<i>Hydrologique</i>	<i>Écologique</i>	<i>Chimique</i>
Eaux frontalières de surface	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux de surface du cours d'eau principal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eaux de surface dans une partie du bassin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préciser [à compléter]			
Aquifère(s) transfrontière(s) (reliés ou non entre eux)			
Aquifère(s) sur le territoire d'un riverain relié(s) hydrauliquement à un cours d'eau ou lac transfrontière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

Stations nationales de surveillance reliées en réseau
ou stations communes

Préciser : [à compléter]

Méthodes communes et concertées

Préciser : [à compléter]

Échantillonnage conjoint

Préciser : [à compléter]

Réseau commun de surveillance

Préciser : [à compléter]

Paramètres communs concertés

Préciser : [à compléter]

c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [à compléter]

d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [à compléter]

8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins transfrontière(s) ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation ainsi que la méthode d'évaluation appliquée : [à compléter]

9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées, par exemple normes internationales ou régionales (préciser lesquelles), ou bien les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? : [à compléter]

10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?

Notification et communication

Système coordonné ou commun d'alerte rapide ou d'alarme en cas de pollution accidentelle de l'eau

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

11. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière des événements météorologiques extrêmes et des changements climatiques ?

Notification et communication

Système d'alarme coordonné ou commun en cas d'inondation

Système d'alarme coordonné ou commun en cas de sécheresse

Stratégie commune d'adaptation aux changements climatiques

Stratégie commune de réduction des risques de catastrophe

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Pas de mesure

Si aucune mesure n'est appliquée, quelles en sont les raisons ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ?
[à compléter]

12. En cas de situation critique, des procédures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, les décrire brièvement : [à compléter]

13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontières du bassin, du sous-bassin, d'une partie du bassin ou du groupe de bassins ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriées)

Les parties prenantes ont le statut d'observateur auprès d'un organe ou mécanisme commun

Les parties prenantes ont un rôle consultatif dans l'organe commun

Les parties prenantes ont un rôle décisionnel dans l'organe commun

Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour l'organe ou mécanisme commun : [à compléter]

Organisations intergouvernementales

Organisations ou associations du secteur privé

Groupements ou associations d'usagers de l'eau

Institutions universitaires ou de recherche

Autres organisations non gouvernementales

Grand public

Autres (préciser) : [à compléter]

Accès du public à l'information

Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion du bassin de cours d'eau ou de lacs¹⁹

Participation du public

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Ne pas oublier de remplir chaque fois la partie II pour les bassins, sous-bassins, parties de bassin ou groupes de bassins transfrontières. Joindre une copie des accords ou des arrangements, le cas échéant.

III. Gestion des eaux au niveau national

Dans cette partie, vous êtes invité à fournir des informations d'ordre général sur la gestion des eaux au niveau national telle qu'elle a trait aux eaux transfrontières. Les informations relatives à des bassins, sous-bassins, parties de bassins et groupe de bassins transfrontières spécifiques doivent être présentées exclusivement dans la partie II, sans être répétées dans la présente partie.

¹⁹ Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

-
1. a) La législation, les politiques, plans d'action et stratégies de votre pays prévoient-ils des mesures pour prévenir, maîtriser et réduire tout impact transfrontière ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, décrire brièvement les principaux textes de lois, politiques, plans d'action et stratégies de votre pays :

- 1-Loi N° 02-006/AN-RM du 31 janvier 2002, portant code de l'eau, en cours de révision ;
- 2-Loi N° 01-020/AN-RM du 30 mai 2001, relative aux pollutions et aux nuisances, en cours de révision ;
- 3-Loi N° 92-013/ANRM, portant institution d'un système national de normalisation et de contrôle de qualité ;
- 4-Loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ;
- 5-Ordonnance N° 00-027/P-RM du 22 mars 2000, portant code domanial et foncier ;
- 6-Loi N° 10-028 du 12 juillet 2010, déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national ;
- 7-Loi N° 06-040 /AN-RM, portant loi d'orientation agricole ;
- 8-Loi, N° 2012-015 du 27 février 2012, portant code minier ;
- 9-Loi N° 95-0032/AN-RM du 20 mars 1995, fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture ;
- 10-Loi N° 95-004/AN-RM du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières ;
- 11-Loi N° 01-004/AN-RM du 27 février 2001 portant charte pastorale en République du Mali ;
- 12-Loi N° 04-037/AN-RM du 2 août 2004 portant organisation de la recherche, de l'exploitation, du transport et du raffinage des hydrocarbures (Code pétrolier) ;
- 13-Loi N° 08-033/AN-RM du 11 aout 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- 14-Loi N° 02-014/AN-RM du 03 juin 2002 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali ;
- 15-Loi N° 02-013/AN-RM du 03 juin 2002 instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali ;
- 16-Loi N° 08-042/AN-RM du 1er décembre relative a la sécurité en biotechnologie en République du Mali ;
- 17-Loi N° 02-017/AN-RM du 03 juin 2002 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages ;
- 18-Loi N° 91-047/AN-RM du 23 février 1991, relative à la protection de l'environnement et du cadre de vie ;
- 19-Loi N°95-031/AN-RM du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat ;
- 20-Loi N° 02-049 du 22 juillet 2002, portant loi d'orientations sur la santé ;
- 21-Decret 346 PRM du 26 Juin 2008, relatif à l'étude d'impact sur l'environnement ;
- 22- Décret n°2018-0992/P-RM du 31 Décembre 2018, fixant les règles et modalités relatives à l'évaluation environnementale stratégique.

- b) La législation de votre pays établit-elle les principes suivants ?

Principe de précaution Oui /Non

- Principe du pollueur payeur Oui /Non
- Développement durable Oui /Non
- Principe de l'utilisateur payeur Oui /Non

Dans l'affirmative, indiquer brièvement comment ces principes sont appliqués au niveau national : [Principe pollueur-payeur, mis en œuvre à travers la police de l'assainissement, avec des cas de saisines et de décisions des tribunaux. Principe utilisateur-payeur, en application, à travers la redevance de service eau prélevée sur les usagers et recouvert à plus 80% pour le service d'eau potable et les exploitants agricoles. Le principe de développement durable, est mis en œuvre, à travers la participation de structures communautaires organisées, dans la gestion locale du service de l'eau]

c) Existe-t-il dans votre pays un système national de permis ou d'autorisation de rejet des eaux usées et autres formes de pollution provenant de sources ponctuelles (par exemple, dans les secteurs de l'industrie, de l'exploitation minière, de l'énergie, de la gestion municipale, de la gestion des eaux usées ou d'autres secteurs) ?

Oui /Non

Si oui, pour quels secteurs ?

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Industrie | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Exploitation minière | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Énergie | <input type="checkbox"/> |
| Gestion municipale | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Élevage du bétail | <input type="checkbox"/> |
| Aquaculture | <input type="checkbox"/> |
| Autres (préciser) : [établissements hospitaliers et hôteliers] | |

Décrire brièvement le système de permis ou d'autorisation, en précisant si ce système prévoit la fixation de limites d'émission fondées sur la meilleure technologie disponible.

Si oui, pour quels secteurs ? (préciser) : [Le système national de permis ou d'autorisation de rejets, est régi par : Décret N°01-395/P-RM du 06 sept. 2001, fixant les modalités de gestion des eaux et des gadoues ; Décret N°01-397/P-RM du 06 sept. 2001, fixant les modalités de gestion des polluants atmosphériques ; Décret N°01-396/P-RM du 06 sept. 2001, fixant les modalités de gestion des pollutions sonores; Décret N°2018-0993/P-RM du 31 déc. 2018, fixant les conditions d'exécution de l'audit environnemental]



Dans le cas contraire, expliquer pourquoi (en donnant les raisons les plus importantes) ou indiquer s'il est prévu de mettre en place un système de permis ou d'autorisations : [à compléter]

d) Les rejets autorisés sont-ils surveillés et contrôlés ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, comment ? (cocher les cases appropriées) :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Surveillance des rejets | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance des impacts physiques et chimiques sur l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |

- Surveillance des impacts écologiques sur l'eau
- Conditions de délivrance des permis
- Inspectorat

Autres moyens (*préciser*) : [à compléter]

S'il n'existe pas dans votre pays de système de surveillance des rejets, expliquer pourquoi ou indiquer s'il existe des projets de mise en place d'un tel système : [à compléter]

e) Quelles sont les principales mesures prises par votre pays pour réduire les sources diffuses de pollution des eaux transfrontières (par exemple provenant des secteurs de l'agriculture, des transports, de l'exploitation forestière ou de l'aquaculture) ? Les mesures énumérées ci-après concernent l'agriculture, mais d'autres secteurs pourraient avoir une incidence plus grande ; veuillez à les inclure dans « autres » :

Mesures législatives

- Normes régissant l'utilisation d'engrais
- Normes régissant l'utilisation de lisier ou de fumier
- Système d'autorisation
- Interdiction de l'utilisation de pesticides ou normes régissant cette utilisation

Autres (*préciser*) : [normes nationales de rejet des eaux usées, interdiction de l'importation et de la commercialisation de l'essence avec plomb]

Mesures économiques et financières

- Mesures d'incitation financière
- Écotaxes (par exemple taxes sur les engrais)
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

Services de vulgarisation agricole

Mesures techniques

Mesures de contrôle à la source

- Assolement
- Contrôle du travail de la terre
- Cultures de couverture hivernales
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

Autres mesures

- Bandes tampon/filtrantes
- Reconstitution des zones humides
- Pièges à sédiments
- Mesures chimiques
- Autres (*préciser*) : [à compléter]

Autres types de mesures

Le cas échéant, préciser : [à compléter]

f) Quelles sont les principales mesures prises par votre pays pour une répartition et une utilisation plus efficaces des ressources en eau ?

Cocher la ou les case(s) appropriée(s) (toutes ne sont pas nécessairement pertinentes)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Système de réglementation des prélèvements d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Surveillance et contrôle des prélèvements | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Définition des droits d'usage de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Établissement d'une liste des priorités en termes de répartition de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Technologies permettant d'économiser l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Techniques d'irrigation perfectionnées | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Activités de régulation de la demande | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres moyens (préciser) | <input type="checkbox"/> |

g) Votre pays applique-t-il l'approche écosystémique ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, décrire de quelle manière : [Évaluation environnementale stratégique pour les actions de développement ; Provision pour débit sanitaire écologique observée ; Diffusion d'informations pour l'incitation du public à l'économie d'eau ; Diffusion de messages d'alertes pour prévenir des événements critiques liés à l'eau ; Cadre de concertation entre les acteurs de l'eau à plusieurs niveaux]

h) Votre pays prend-il des mesures spécifiques pour éviter la pollution des eaux souterraines ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, décrire brièvement les mesures les plus importantes : [Études techniques d'implantation des ouvrages de mobilisation des eaux souterraines ; Périmètres de protection physique des ouvrages de mobilisation et des zones d'alimentation des eaux souterraines, contre les contaminants ; Réglementation du prétraitement des eaux usées industrielles, avant rejet ; Plan de Gestion Environnemental et social (PGES)]

2. La législation de votre pays exige-t-elle une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans le contexte transfrontière ?

Oui /Non

Dans l'affirmative, décrire brièvement la législation et toutes procédures de mise en œuvre : [Décret 346 PRM du 26 juin 2008, modifié par le Décret 09318 PRM du 26 juin 2009, modifié par le Décret n°2018-0991/P-RM du 31 Décembre 2018, relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social (EIES)]

Dans le cas contraire, d'autres mesures prévoient-elles une EIE transfrontière ?
[à compléter]

IV. Questions finales

1. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre pays en matière de coopération relative aux eaux transfrontières ?

- | | |
|---|--------------------------|
| Différences entre les cadres administratifs et juridiques du pays | <input type="checkbox"/> |
| Manque de données et d'informations pertinentes | <input type="checkbox"/> |
| Difficultés relatives à l'échange de données et d'informations | <input type="checkbox"/> |
| Fragmentation sectorielle au niveau national | <input type="checkbox"/> |
| Barrière linguistique | <input type="checkbox"/> |
| Contraintes en matière de ressources | <input type="checkbox"/> |
| Pressions environnementales, par exemple événements extrêmes | <input type="checkbox"/> |
| Préoccupations relatives à la souveraineté | <input type="checkbox"/> |

Préciser les autres difficultés et/ou donner de plus amples détails : [non-paiement à date des contributions des états membres ; sous financement des projets et plans d'actions ; insuffisance de cohérence entre les législations Nationales en vigueur et les dispositions des conventions et chartes]

2. Quels ont été ses principaux succès dans la coopération relative aux eaux transfrontières ?

Meilleure gestion de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Intégration régionale plus poussée, au-delà de la question de l'eau	<input type="checkbox"/>
Adoption de mécanismes de coopération	<input checked="" type="checkbox"/>
Adoption de plans et programmes communs	<input checked="" type="checkbox"/>
Coopération à longue échéance et durable	<input checked="" type="checkbox"/>
Soutien financier pour les activités communes	<input checked="" type="checkbox"/>
Volonté politique plus affirmée concernant la coopération relative aux eaux transfrontières	<input checked="" type="checkbox"/>
Meilleure connaissance et compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention des litiges	<input type="checkbox"/>
Implication des parties prenantes	<input checked="" type="checkbox"/>

✓ Indiquer les autres succès, les éléments clefs de ce succès et/ou donner des exemples concrets : [réalisation d'ouvrages communs de maîtrise des eaux de surface et de production d'énergie hydroélectrique : Barrage de Manantali ; réalisation d'aménagements hydro-agricoles et de routes d'accès aux ouvrages communs ; construction des barrages structurants Fomi en Guinée, Taoussa au Mali et Kandadji au Niger.]

3. Indiquer quelles institutions ont été consultées pour remplir le questionnaire

Organe ou mécanisme commun	<input type="checkbox"/>
Autres pays riverains ou partageant l'aquifère	<input type="checkbox"/>
Autorité nationale responsable de la gestion de l'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisme/autorité responsable de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
Autorité chargée du bassin (au niveau national)	<input checked="" type="checkbox"/>
Administration locale ou au niveau de la province	<input type="checkbox"/>
Service géologique (au niveau national)	<input type="checkbox"/>
Ministères autres que celui chargé de l'eau (affaires étrangères, finances, forêts, énergie, par exemple)	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisations de la société civile	<input checked="" type="checkbox"/>
Associations d'usagers de l'eau	<input type="checkbox"/>
Acteurs du secteur privé	<input type="checkbox"/>
Autres institutions (préciser) : [à compléter]	

Décrire brièvement le processus suivi pour remplir le questionnaire :

- 1- Identification et invitation ciblée par avis de réunion, des structures productrices de données les plus représentatives, dont les structures focales nationales des organismes de bassins de l'ABN, de l'OMVS et de l'ABV, en ce qui concerne l'indicateur ODD 6.5.2, compte tenu du contexte de Covid-19 ;
- 2- Réunion d'information et de lancement du processus d'évaluation des indicateurs ODD 651 & 652, avec présentation des canevas d'évaluation et envoi par e-mail des fichiers Excel desdits canevas (forma 2017) aux participants à la réunion, avec indications de leurs points respectifs de contributions : 23 juin 2020 ;

-
- 3- Observation d'une période de 10 jours, à insérer les données des structures productives au fur et à mesure de leur réception, après vérifications et recoupements ;
 - 4- Réunion de restitution et de validation des données reçues, avec prise en compte des dernières inputs, discussions et reformulations pertinentes : 30 juin 2020.
 4. Consigner ici toute autre observation : [à compléter]
 5. Nom et coordonnées de la personne qui a rempli le questionnaire :

**[Monsieur Yaya BOUBACAR, Directeur National de l'Hydraulique,
Tél : +223 20 21 10 39 /Cell : +223 76 05 13 51 /E-mail : yaya.boubacar@yahoo.fr]**

Date : [13 octobre 2020]

Signature : [

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yaya Boubacar', enclosed in a vertical rectangular box. The signature is cursive and somewhat stylized.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps d'établir le présent rapport.